



Le siège de l'O.N.U. tel qu'il apparaîtra vu d'avion

(Dessin de C. B. Price)

LE SIÈGE PERMANENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A la suite de la deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci vient de publier le rapport qu'elle présenta à cette session sur l'état des études et des travaux concernant son siège permanent.

La résolution adoptée le 14 décembre 1946 par l'Assemblée générale avait souligné l'urgence d'une solution. Deux ères de tâches furent donc entreprises simultanément : réalisation des conditions nécessaires pour l'achat du site et établissement des plans.

La donation Rockefeller (8.500.000 dollars) permit l'acquisition de la majeure partie du terrain. La ville de New-York fit don du reste (situé entre la 47^e et la 48^e rue) ainsi que de la jouissance exclusive de la rive du fleuve entre les 42^e et 48^e rues, afin de permettre à l'O.N.U. de construire éventuellement jusqu'aux quais et jetées.

Les négociations furent entreprises avec la New York City Housing Authority pour l'achat d'un bâtiment administratif lui appartenant et situé à l'intérieur du site. Ce bâtiment de six étages devant servir à loger, provisoirement, le service des plans de cons-

truction du siège, le secrétariat du comité d'état-major et peut-être des bureaux pour certaines délégations.

LA DIRECTION DES TRAVAUX fut confiée sur recommandation de la ville de New-York et du gouvernement des Etats-Unis à M. Wallace K. Harrison, architecte du Rockefeller Center.

Celui-ci composa son « bureau d'architectes-conseil » en choisissant dix architectes sur une liste de noms proposée par les vingt-neuf Etats membres de l'O.N.U., ceci afin d'assurer l'établissement des plans de construction sur une base de collaboration internationale.

Il s'entoura également d'« architectes et d'ingénieurs associés » afin de s'assurer la collaboration, aux divers stades de l'élaboration des plans, de plusieurs spécialistes reconnus, tout en évitant, dans le cadre du secrétariat, de mobiliser un personnel technique important et coûteux.

La direction des travaux s'assura également les services d'experts-conseils particuliers de différents pays et d'ingénieurs-conseils américains.

Enfin on forma une équipe de secrétaires, dessinateurs, maquettistes et autres spécialistes en les choisissant dans la mesure du possible de nationalités diverses.

LE SIÈGE DES NATIONS UNIES a été établi dans une grande métropole-carrefour afin de permettre des liaisons rapides avec les différents Etats, membres de l'organisation. New-York, du fait de son importance, offre de plus une grande variété de ressources à tous les points de vue (commerciaux, culturels, sociaux, etc...) Le site choisi, situé en plein cœur de New-York, dans l'île même de Manhattan s'étend entre la première avenue et la rive du fleuve sur une longueur d'environ 460 mètres et est limité au Nord-Est par la 48^e et au Sud-Ouest par la 42^e rue.

Le terrain s'inclinant en pente douce à l'est vers le fleuve et dans le sens sud-est, nord-est, on a pu tirer parti de ces pentes pour l'établissement des voies d'accès et de sortie. La voie qui borde le fleuve : « Franklin Roosevelt Drive » et qui restera libre à la circulation pourra cependant être enjambée jusqu'au bout des jetées, ce qui permettra ainsi d'augmenter la surface utilisable.

LE PLAN DU SIÈGE DE L'O.N.U. est fonction du site, il est aussi nécessairement fonction des besoins mêmes de l'O.N.U. et c'est la structure de l'organisation qui, sur le plan architectural, a déterminé les grandes lignes de la composition. L'étude des éléments principaux permet de définir les bâtiments à répartir entre les différents organes. Le diagramme présenté donne sous une forme schématique la répartition des divers éléments de la composition.

L'Organisation des Nations Unies compte actuellement cinquante-cinq Etats, mais les plans sont étudiés pour soixante-dix Etats membres.

L'étude des différents organes : 1.) Zone des conférences (délégués, presse, public) ; 2.) Secrétariat ; 3.) Eléments auxiliaires (bibliothèques, salles d'exposition, services du personnel, restaurants, parcs à voitures) ; 4.) Bâtiments des délégations et institutions spécialisées a permis d'établir un état des besoins en superficie résumé à la page suivante.

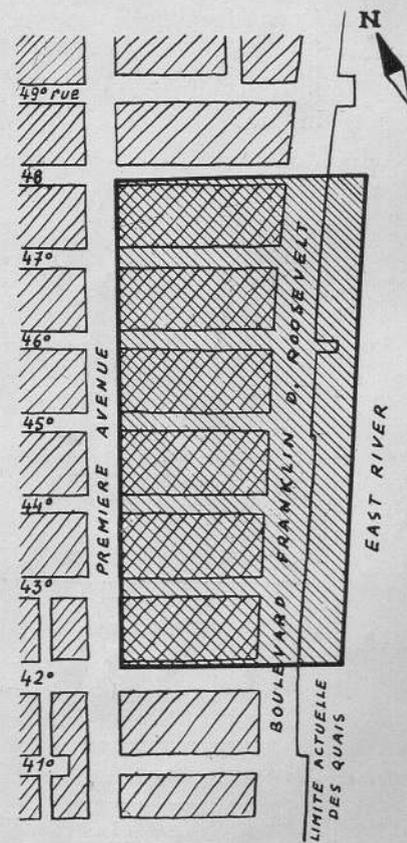
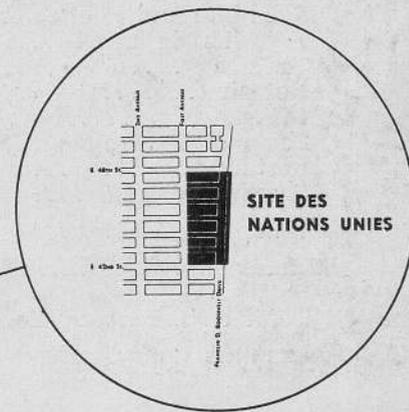
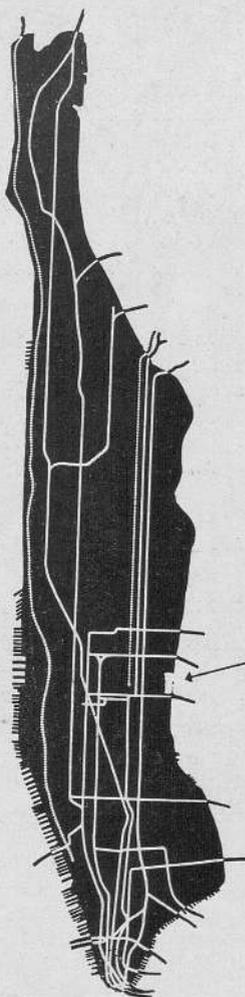


La superficie utilisable est partiellement en sorte à faux sur l'East River →

← Vue aérienne de l'emplacement du siège de l'O.N.U. au bord de l'East River

Situation du Siège de l'O.N.U. dans l'île de Manhattan

— lignes de Métro
..... chemin de fer



ETAT DES BESOINS

Bâtiment des conférences :

Assemblée générale	3.935,7
3 salles de conseil	4.324,5
Salles de conférences N ^{os} 1, 2, 3 et 4 ..	4.347,7
Salle de conférence N ^o 5	1.365,6
18 salles de commission	3.062
Salons (délégués, presse, public)	23.317,9
Bureaux des services du secrétariat ..	7.028
Bâtiment du secrétariat	75.816,6

Eléments auxiliaires :

Bibliothèque	15.885,9
Services à l'usage du personnel :	
Salle de réunion et salon du secrétariat.	1.161,3
Terrains de sport	1.746,5
Théâtre	576
Dortoir	390,2
Infirmierie	380,9
Poste et télégraphe	1.021,9
Restaurants	7.097,6
Parcs à voitures	54.811

Bâtiment des délégations

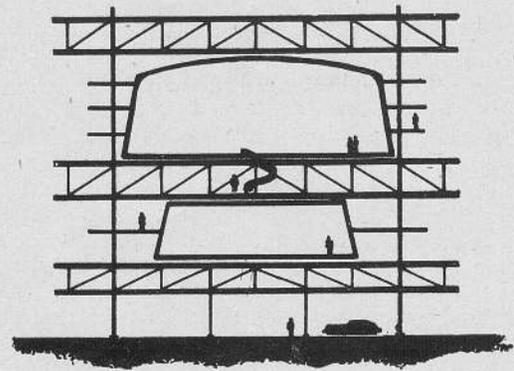
Bâtiment des institutions spécialisées ...

Total en mètres carrés

LES RELATIONS ENTRE LES DIVERS ORGANES DU SIÈGE DE L'O.N.U., une fois ceux-ci classés en éléments définis, a une importance primordiale et c'est de l'étude précise de ces relations que pourra naître un plan cohérent.

Les éléments à construire sont de deux types : D'une part les bureaux dont les dimensions seront standardisées ; d'autre part les salles de dimensions variables, dont chacune nécessite une construction particulière. Ces éléments variables s'intégreront cependant dans une ossature générale modulée qui permettra une construction économique et des modifications éventuelles. Cette ossature se compose de fondations supportant les constructions et d'éléments verticaux et horizontaux en acier supportant les charges intérieures.

L'assise rocheuse capable de soutenir les constructions étant assez proche de la surface de l'ensemble du terrain, toutes les fondations peuvent reposer directement sur la roche comme c'est le cas pour tous les édifices construits dans ce secteur de Manhattan.



Schema de principe de l'ossature montrant l'utilisation de la hauteur des poutres-treillis pour l'aménagement des étages de service

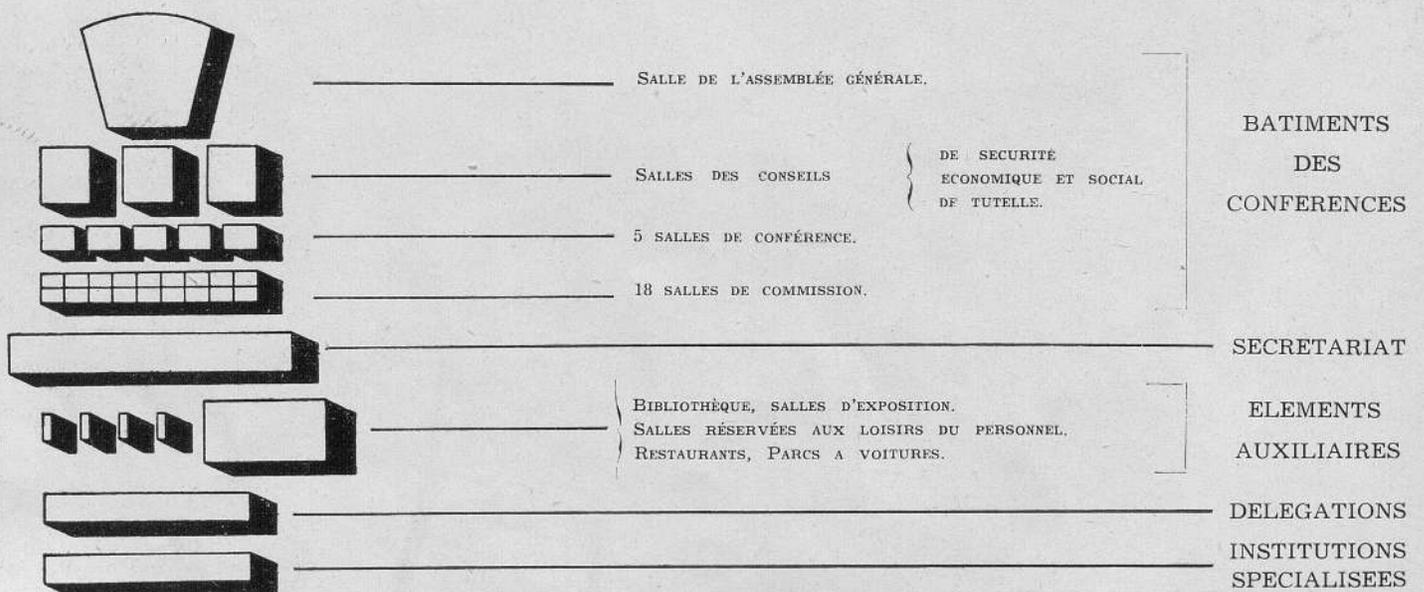
L'OSSATURE PORTANTE dans le cas des bâtiments peu élevés sera essentiellement constituée par des poteaux largement espacés (la distance entre deux poteaux pouvant dans certains cas aller jusqu'à 30 mètres). On pourra ainsi bénéficier de grandes surfaces libres intérieures qui permettront de disposer très librement les salons, salles de réunion et bureaux. Cette large trame permettra également un aménagement rationnel des parcs autos dans les sous-sols.

Les poteaux seront réunis par des éléments horizontaux constitués par des poutres à treillis de haute section qui permettront de loger dans leur hauteur un étage de service de hauteur réduite. Cet étage de service permettra non seulement des circulations secondaires mais également facilitera le logement et la surveillance des installations mécaniques, des installations électriques et des conduits de ventilation.

Les plafonds des salles seront suspendus à l'armature, ce qui rendra possible un meilleur aménagement du point de vue acoustique et laissera toute possibilité de transformations ultérieures.

Certains planchers seront en porte à faux sur les poteaux d'ossature notamment dans les endroits où le sol à terre ne sera pas utilisable (sur le boulevard Franklin Roosevelt, par exemple).

L'ossature générale sera en acier enrobé de béton.



Dans le cas des bâtiments élevés, il a fallu tenir compte non seulement de leur propre poids que la construction doit porter mais encore de la rigidité nécessaire de l'ensemble soumis à la forte pression des vents.

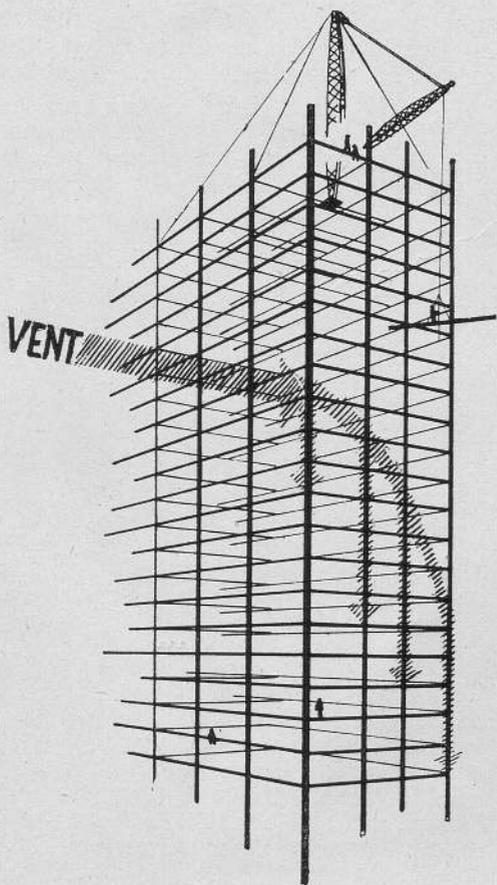
Là encore on a choisi la structure en acier pour assurer économiquement la rigidité et la résistance nécessaires. Ce type de construction a d'ailleurs été utilisé pour tous les édifices de hauteur analogues de la région new-yorkaise et un de ses grands avantages est de permettre une construction rapide : les éléments de l'ossature sont en effet amenés sur chantier pendant la construction des fondations et la mise en œuvre peut être entreprise dès que les piliers de base sont prêts. Une fois démarré, le montage de l'ossature acier permettra de terminer un étage tous les un jour et demi.

Les pièces métalliques de l'ossature soutenant les coffrages des planchers en béton armé, ceux-ci pourront être mis en œuvre suivant la même cadence.

Le contreventement de l'ensemble sera assuré par deux rangées de poteaux qui seront espacés pour permettre la disposition intérieure des bureaux. On trouvera donc dans l'épaisseur du corps de bâtiment : un poteau extérieur, 2 poteaux intérieurs et un poteau extérieur. Ce système avec les liaisons horizontales permettra de constituer une ossature-bloc très homogène, répartissant régulièrement les poussées dues aux effets du vent. (Voir croquis).

On aurait pu évidemment prévoir des piliers extérieurs assez forts pour supporter la charge complète mais l'augmentation consécutive du diamètre de ces piliers ainsi que celle des poutres accroîtrait sensiblement la dépense d'acier.

Ci-dessous : *schema de répartition de la pression due aux efforts des vents à travers la structure de l'édifice*



LA LUMIÈRE, L'AIR ET LA VUE ont conditionné également la conception des plans. On est parti du principe que les personnes travaillant en permanence au siège de l'O.N.U. doivent bénéficier d'un éclairage naturel abondant et d'une vue dégagée. Les salles de réunion par contre, du fait des nécessités propres aux différents moyens d'information du public : photographie, cinéma, télévision, peuvent être éclairées uniquement par des moyens artificiels. Les halls de circulation et les salles de travail ont toutefois été placées de façon à permettre au public la vue sur le fleuve et sur les jardins.

UN SYSTÈME DE CLIMATISATION permettra étant donné les grandes variations du climat new-yorkais un réglage de la température et de l'humidité ainsi qu'un épuration et un renouvellement constant de l'air.

L'air pulsé a été adopté avec dispositifs séparés pour le chauffage et la ventilation placés sur les murs extérieurs. L'installation permettra le réglage individuel, les occupants de nationalité diverses pouvant ainsi aisément retrouver les conditions climatiques de leur pays.

Le système de climatisation aura deux circuits séparés, l'un pour la zone extérieure des bâtiments, celle qui reçoit directement la chaleur ou le froid extérieur (soit du mur extérieur jusqu'à une profondeur d'environ 5 mètres), l'autre pour la zone intérieure.

L'ACOUSTIQUE a une importance capitale dans l'installation d'un organisme public comme celui de l'O.N.U.

Il faut amplifier le son dans les salles de réunions tout en lui gardant sa qualité. Il faut l'atténuer dans les salons et les salles de travail et le supprimer complètement dans les studios d'émission. (1)

Dans les salles de réunion, il faut régler la durée de répercussion du son au moyen d'éléments amortisseurs, éviter les échos et les interférences par l'étude de la forme et de la dimension des salles, régler une résonance pour que le son amplifié ne soit pas déformé (disparition des consonnes en particulier) et pour qu'il soit maintenu sans aucune trace d'oscillation perceptible à une puissance moyenne de 65 à 75 decibels.

Il va de soi qu'il est préférable d'étudier la forme et la disposition des salles afin de se rapprocher des conditions optima de propagation du son, les résultats dans ce cas étant toujours meilleurs que ceux obtenus par la correction acoustique d'aménagement.

Les architectes de l'O.N.U. n'ont pu suivre les conditions optima pour toutes les salles, celle de l'Assemblée générale en particulier, avec 3.500 places, est loin du cubage optimum par place. Mais pour cette salle comme pour les autres, une étude approfondie avant construction, de son aménagement, de la disposition et du choix des surfaces absorbantes permettra de remédier aux défauts possibles de volumes dont les architectes ne sont pas absolument libres puisqu'ils doivent les composer et les superposer à l'intérieur d'une structure.

LES CIRCULATIONS dans un ensemble complexe comme celui du siège de l'O.N.U. où se côtoieront délégués, fonctionnaires, journalistes, public ont une importance primordiale. Un groupement logique des différents services, une relation facile entre eux, des

(1) Le traitement acoustique des salles a été étudié dans le N° 77.78 de l'« Architecture Française » consacré aux Maisons de la Radio par M. L. Conturie, ingénieur en chef de la Radiodiffusion française. Nous y renvoyons le lecteur qui désirerait un complément d'information à ce sujet.

accès judicieux aux différentes parties des bâtiments amèneront un bon fonctionnement de l'ensemble.

LA CIRCULATION D'ACCÈS des piétons et des autos peut se subdiviser en deux : 1° les délégués et le personnel du secrétariat ; 2° les visiteurs.

La circulation des voitures comprend une troisième catégorie : les camions.

Les délégués arrivent en grand nombre au moment des réunions et repartent à peu près simultanément d'où la nécessité d'un espace suffisant distinct de l'entrée du public.

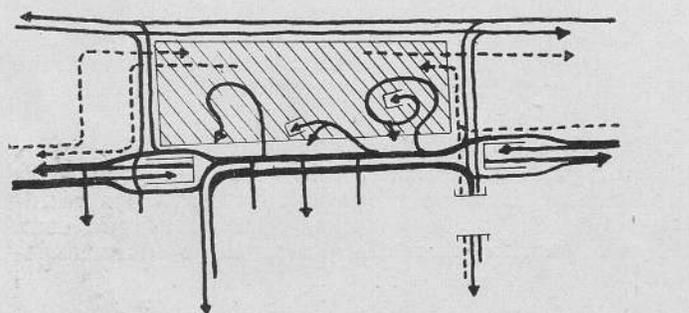
Les membres du secrétariat et les journalistes arrivent le matin et repartent le soir. Un lieu de stationnement pour leurs voitures avec accès indépendant doit leur être réservé.

Les voies conduisant au secrétariat permettront le passage des camions. On prévoiera également des voies d'accès pour les voitures du public.

LA CIRCULATION INTÉRIEURE permettra de séparer facilement le mouvement des délégués de celui de la presse et du public.

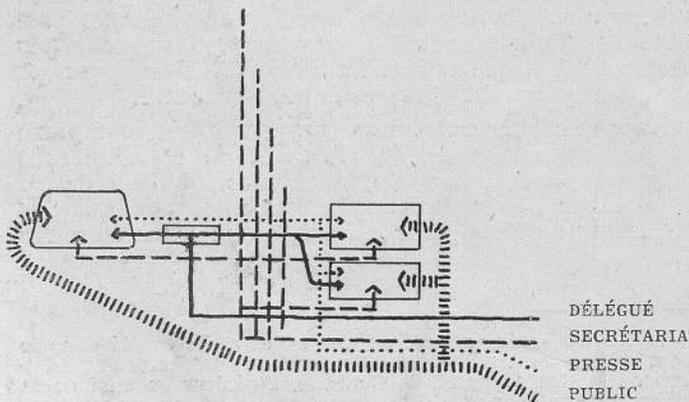
Les délégués se rendront à leurs divers lieux de réunion en partant du salon. Leur mouvement étant surtout horizontal sera facilement séparé de celui du public et des journalistes utilisant les niveaux intermédiaires donnant accès aux balcons et aux salles de réunion. Les escaliers, rampes et ascenseurs permettront les mouvements verticaux secondaires.

Dans le secrétariat logé dans un seul bâtiment, les circulations seront essentiellement verticales. Des schémas montrant la répartition des différents groupes utilisant le siège de l'O.N.U. (délégués, secrétariat, presse, public) sont annexés aux plans des différents niveaux présentés dans les pages qui suivent. Ces schémas permettront de noter les relations entre ces différents éléments.



Circulation automobile

— automobiles
- - - camions



Circulations piétons

DÉLÉGUÉ
SECRÉTARIAT
PRESSE
PUBLIC

LES TRANSMISSIONS seront assurées par un réseau de communication internes et externes, mécaniques et électriques qui permettra de relier entre eux les divers services et également de les relier avec l'extérieur en évitant au maximum les pas inutiles et un trop nombreux personnel. Ce système complexe a été étudié en liaison avec le Comité Consultatif de Télécommunications des Etats-Unis. Pour les *communications par le son*, il sera fait appel : 1° au téléphone (central en liaison avec l'extérieur et lignes intérieures sans standard) ; 2° aux communications par micro et haut-parleurs pour les relations directes entre bureaux et pour les communications au public ; 3° aux signaux lumineux pour les salles de réunion ; 4° aux dictaphones et appareils d'enregistrement d'importance diverse pour le travail de bureau et les conférences.

Pour les *communications par transcription* on utilisera : 1° les téléautographes (transmission simultanée en divers endroits de messages écrits à la main) ; 2° les télésécripteurs pour la transmission instantanée de messages ordinaires ou codés, fonctionnant intérieurement et avec l'extérieur ; 3° les machines à écrire électriques pouvant travailler en série avec une seule dactylographe ; 4° les machines électriques enregistreuses actionnées par radio ou par fil.

Les *communications par l'image* auront à leur disposition : 1° la télévision (les séances seront télévisées dans les salons et permettront ainsi à un plus grand public de suivre les conférences) ; 2° la transmission fac-similé permettant par fil ou radio la transmission et la projection ou la reproduction de documents divers ; 3° les films et projections ; 4° les microfilms ; 5° les signaux lumineux guidant le public ; 6° les tableaux lumineux d'information (heure et lieu des réunions, présence ou absence des personnalités, etc...) ; 7° les pendules et appareils de pointage électrique reliés à une installation centrale de synchronisation.

Ce système de transmission comprendra également des signaux d'alarme, avec déclencheurs automatiques de protection contre l'incendie, annonces sonores, etc... ainsi qu'un réseau de monte-charges, chaînes de transmissions et tubes pneumatiques.

Si le siège de l'O.N.U. est un lieu de travail avant tout, il n'en a pas moins été nécessaire de prévoir les installations requises pour LE REPOS ET LES DISTRACTIONS. Pour les délégués, les membres du secrétariat, les journalistes venus de tous les points du globe, le siège de l'O.N.U. doit non seulement offrir des conditions de travail saines mais encore des possibilités de délasser après le travail.

Pour ce faire on a étudié avec soin les salons pour chaque catégorie de personnel ainsi que pour le public, en liaison avec les bars et restaurants.

Les terrasses seront aménagées (restaurants, jeux, etc...) afin de permettre de bénéficier de la vue sur la ville et la rivière. La densité des bâtiments qui entourent le site exige un maximum d'espace libre ; celui-ci a été aménagé en parc accessible aux visiteurs.

Dès salles de jeux ainsi qu'un gymnase et des terrains de plein air seront à la disposition du personnel.

Toutes ces installations ont été prévues dans un plan assez souple afin de pouvoir être modifiées si besoin est. L'Organisation des Nations Unies est jeune encore et on ignore ses possibilités de croissance et de changement. Aussi, si les bâtiments principaux actuellement à l'étude déterminent l'usage du terrain, une grande partie de ce dernier est laissée libre afin de permettre d'éventuelles constructions dans l'avenir.

Dans la structure même des édifices on a prévu une disposition des divers éléments constitutifs assez souple pour permettre leur transformation. La disposition horizontale par exemple choisie pour les salles de conseil, les salles de conférence et les salles de commission rendra possible des agrandissements ultérieurs.

Pour le bâtiment du secrétariat, qu'il serait trop coûteux d'agrandir en hauteur, on a prévu à l'intérieur un vaste espace qui, dans les premières années d'utilisation, permettra d'abriter les délégations et les institutions spécialisées. Quand celles-ci seront logées dans les édifices distincts prévus pour une deuxième tranche de travaux, l'espace libéré permettra d'agrandir le secrétariat.

La conception structurale simple de celui-ci, avec son système de fenêtres modulées et sa circulation verticale centrale, laissera d'ailleurs toute latitude à d'éventuelles redistributions que les modifications constantes de l'organisation et de l'administration de l'O.N.U. pourraient rendre nécessaires.

La bibliothèque dont il est normal de prévoir la croissance continue sera vraisemblablement transférée dans un édifice distinct, par exemple au sud du terrain, à l'emplacement actuellement occupé par le bâtiment de la New-York City Housing Authority.

Pour ce qui est du siège des délégations et des institutions spécialisées, les renseignements concernant leur organisation sont encore insuffisants pour permettre d'établir un plan détaillé. Toute la partie nord du terrain a été laissée libre pour la construction des bâtiments qui leur seront réservés.

Les plans présentés dans les pages qui suivent ne sont de l'aveu de leurs auteurs ni parfaits ni définitifs mais donnent une idée du stade atteint dans la recherche de la solution architecturale. Des enquêtes, des études sont toujours en cours et l'accord n'est pas

encore absolu en particulier sur l'aspect extérieur de l'ensemble (1). Mais ces plans sont le témoignage de l'effort sincère et du travail intelligent d'une équipe d'architectes et d'ingénieurs agissant en parfait accord.

On n'a d'ailleurs pas attendu que les plans soient complètement terminés pour commencer les travaux : Le terrain a été déblayé, les fondations réalisées et on commence à monter l'ossature métallique tout en ré-étudiant les plans dans le détail afin d'éliminer tout espace et tout élément inutile.

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conclut la présentation des documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale par les mots suivants : « Le présent rapport fixe les principes et caractéristiques fondamentales de la construction, sur l'East River, dans la ville de New-York d'un atelier où s'élaborent la paix et le progrès du monde. Puisque croître est un processus vivant et jamais achevé, on peut espérer que chacune des étapes de ce développement constituera, pour les peuples du monde, un symbole de leurs aspirations communes. »

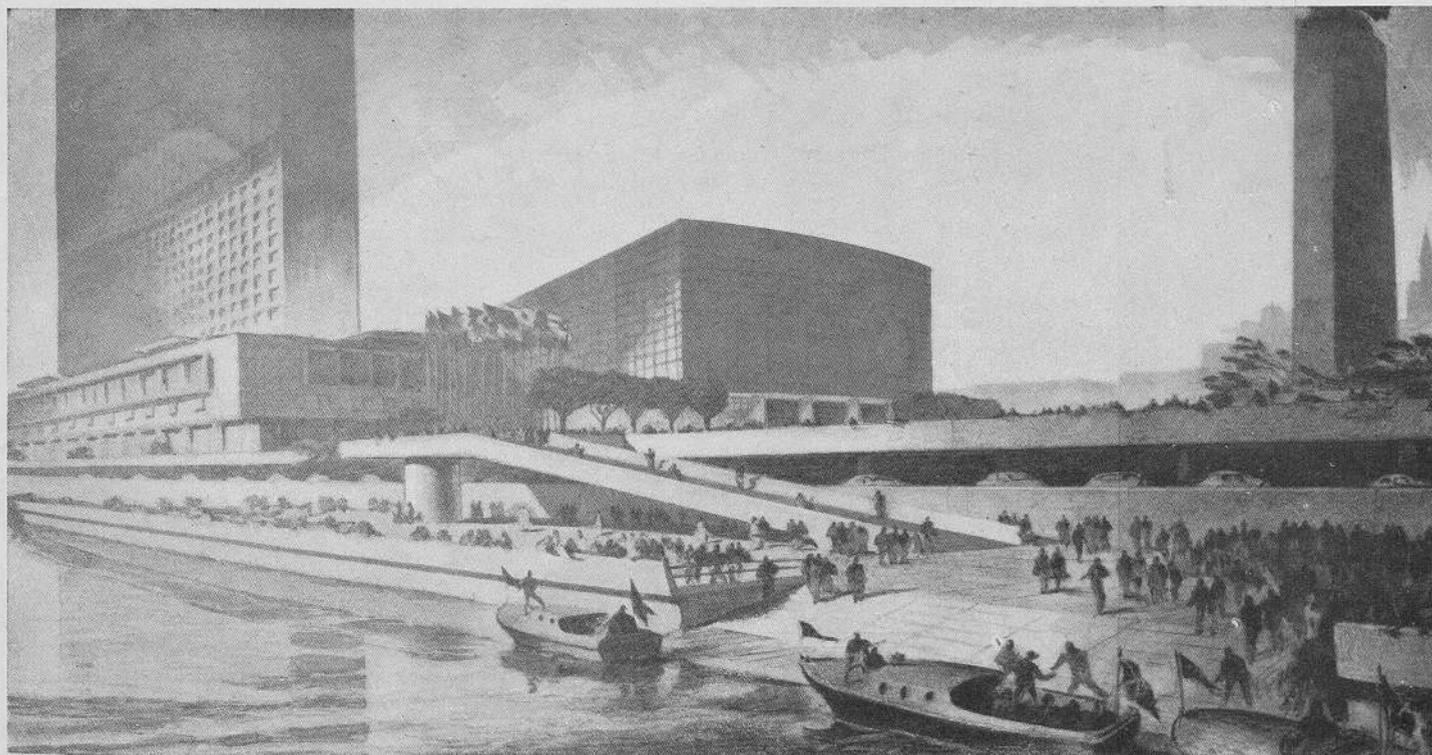
Souhaitons avec lui que cet espoir se vérifie.

Jean MOREY.

(1) Le comité n'ayant pu se mettre d'accord sur l'opportunité d'avoir certains bâtiments construits sur pilotis afin de libérer le sol, on vota finalement pour un magnifique « rendu » dans lequel une abondante végétation camouflait astucieusement le pied des constructions !

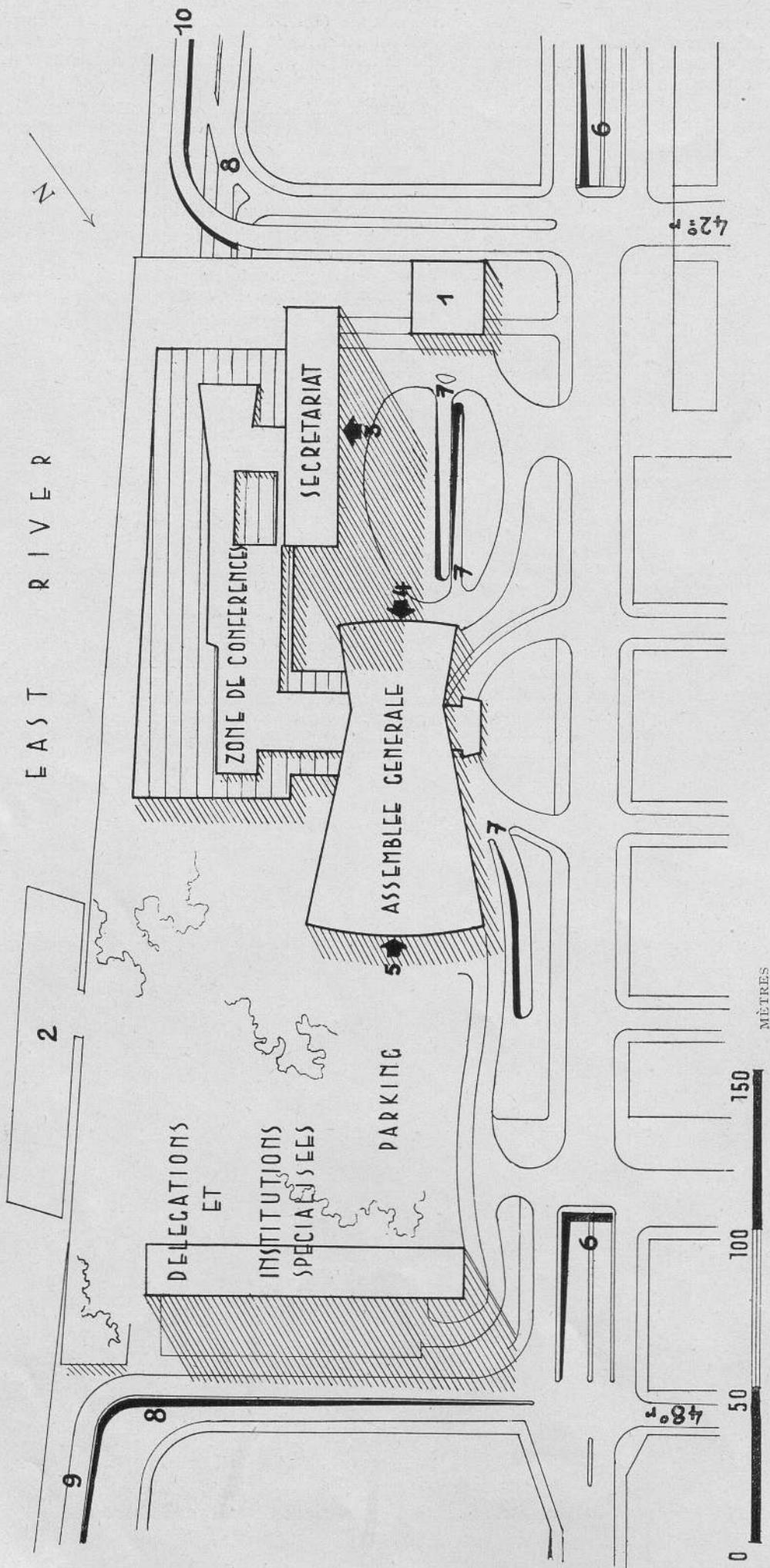
Bibliographie et documents : Rapport sur le siège permanent de l'Organisation des Nations Unies. Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale. Architectural Record, avril 1947 : United Nations, conférence au « Beaux-Arts Institute » à New-York, novembre 1948 (compte rendu de L.G. Noviant). Reader's digest : Le siège de l'O.N.U.

Le port privé de l'O.N.U. et les terrasses enjambant le boulevard F.D. Roosevelt



LE SIÈGE PERMANENT DE L'O.N.U.

PLAN D'ENSEMBLE



On a réservé un grand espace libre pour l'entrée d'honneur qui sera également celle du public.

Le bâtiment du secrétariat a été orienté nord-sud afin, entre autres raisons, de réduire au minimum son ombre sur le site.

Le bâtiment de l'Assemblée générale domine la cour d'honneur et donne également sur la partie sud du terrain où se trouvera l'entrée journalière des délégués, du secrétariat et de la presse ; le long de l'East River se trouve la masse aux lignes basses des salles de réunion.

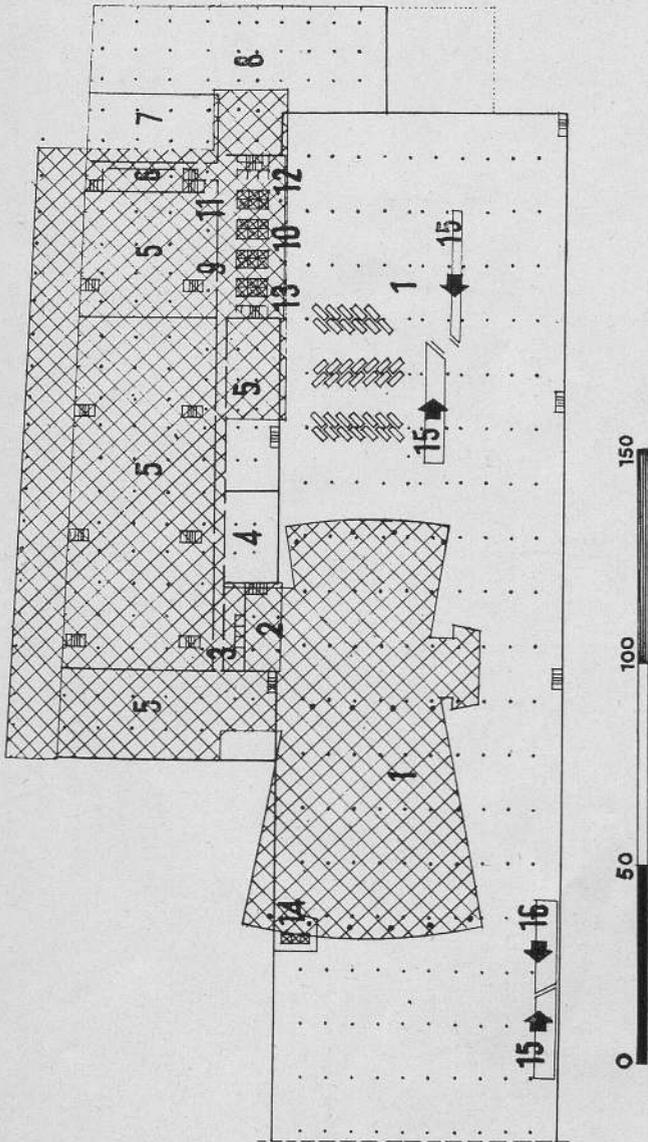
LEGENDES

1. Bâtiment de la New York City Housing Authority.
2. Quai.
3. Entrée du secrétariat et de la presse.
4. Entrée des délégués.
5. Entrée du public.
6. Tunnel sous le 1re avenue.
7. Rampe du parc autos.
8. Entrée du parc autos.
9. Rampe conduisant de la 48^e rue à F.D. Roosevelt Drive.
10. Rampe conduisant de F.D. Roosevelt Drive à la 42^e rue.

← PREMIER SOUS-SOL

LEGENDES

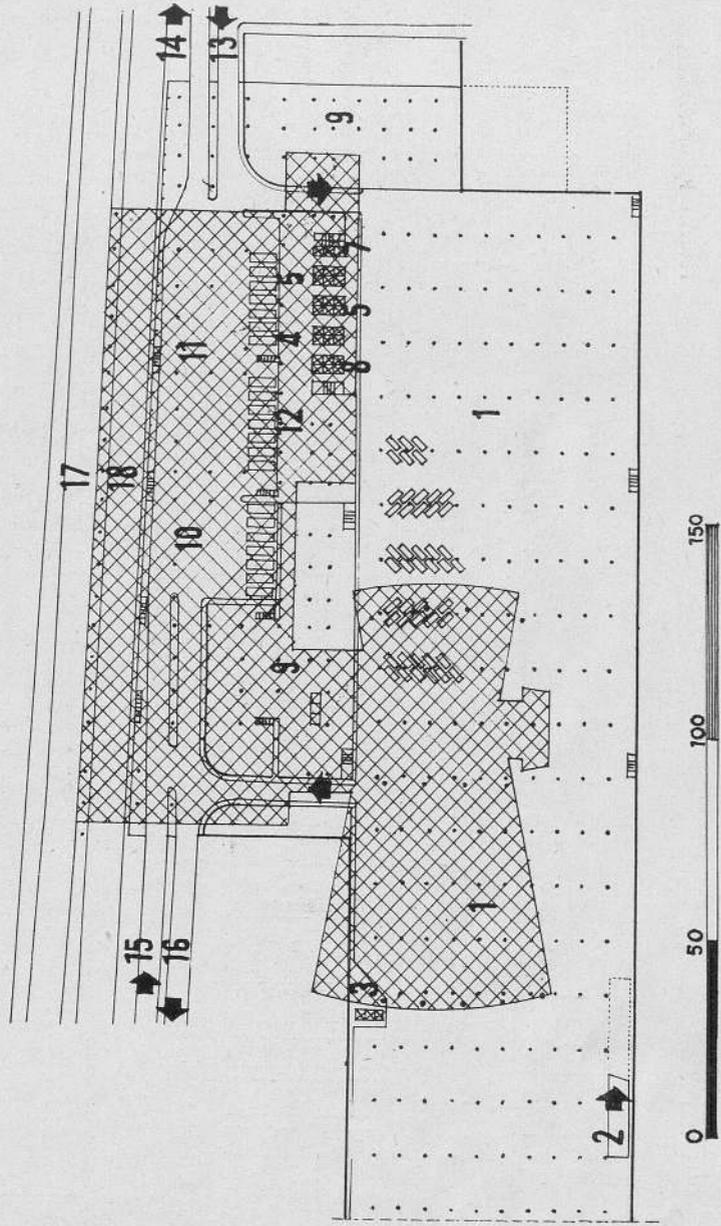
1. Parc autos.
2. Poste régulateur et salles d'attente.
3. Ascenseurs des délégués.
4. Ateliers de réparation et de mécanique.
5. Documents : reproduction et distribution.
6. Bibliothèque, reliures et réparations.
7. Archives.
8. Ascenseurs vers les étages supérieurs.
9. Ascenseurs vers les étages moyens supérieurs.
10. Ascenseurs vers les étages moyens inférieurs.
11. Ascenseurs vers les étages inférieurs.
12. Ascenseurs de service.
13. Ascenseurs publics.
14. Rampes de montée.
15. Rampes de descente.
16. Rampes de descente.



DEUXIEME SOUS-SOL

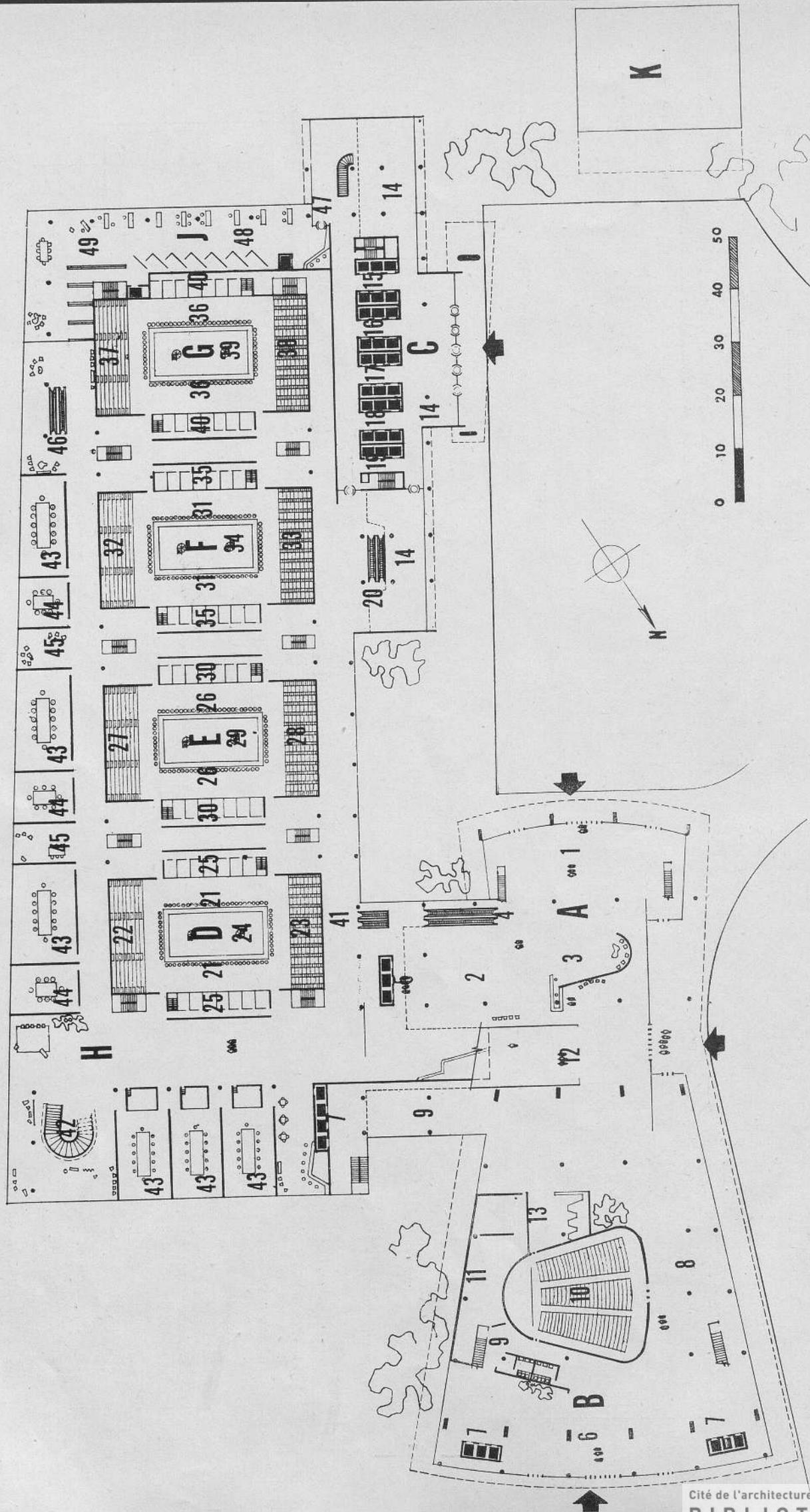
LEGENDES

1. Parc autos.
2. Rampe de descente de l'étage des délégués.
3. Ascenseurs publics.
4. Ascenseurs du secrétariat vers les étages supérieurs.
5. Ascenseurs du secrétariat vers les étages moyens supérieurs.
6. Ascenseurs du secrétariat vers les étages moyens inférieurs.
7. Ascenseurs du secrétariat vers les étages inférieurs.
9. Dépôt et distribution de documents.
10. Garage.
11. Camionnage.
12. Plateforme de réception et de chargement.
13. Entrée par la 42^e rue.
14. Sortie vers la 42^e rue et le boulevard F. D. Roosevelt.
15. Entrée par la 49^e rue et le boulevard F. D. Roosevelt.
16. Sortie vers la 48^e rue.
17. Boulevard F. D. Roosevelt, direction nord.
18. Boulevard F. D. Roosevelt, direction sud.



LE SIÈGE PERMANENT DE L'O.N.U.

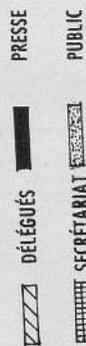
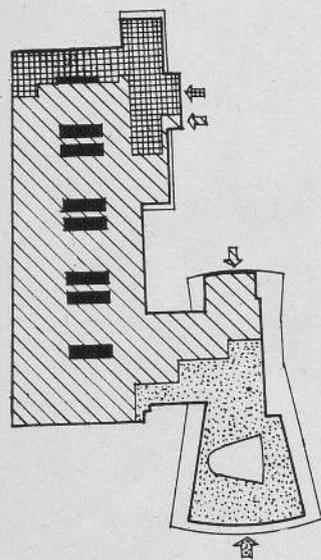
REZ-DE-CHAUSSEE



Les délégués, les fonctionnaires du secrétariat et le public pénétreront directement dans les bâtiments par les entrées prévues au niveau de la 1^{re} Avenue. Ils pourront utiliser divers ascenseurs, escaliers roulants, rampes d'accès et escaliers les conduisant à leurs sections respectives à l'intérieur des bâtiments. Il a été prévu, afin d'éviter le bourrage aux heures d'affluence, des vestibules assez vastes, des vestiaires et toutes les installations annexes nécessaires. Des entrées spéciales réservées aux délégués permettront un contrôle plus efficace et éviteront à ces derniers d'être importunés par les visiteurs.

Dès l'entrée, les délégués peuvent se rendre à leur salon par escalier roulant ou ascenseur ou se diriger vers les salles de commission et de conférence. Celles-ci sont également accessibles du salon ainsi que de l'entrée du secrétariat. Les services d'informations et d'exposition de la bibliothèque se trouvent également au niveau de l'entrée principale. Les fonctionnaires du secrétariat et les journalistes utiliseront la même entrée et les mêmes moyens de circulation verticale. L'entrée du public conduit les visiteurs aux galeries qui leur sont réservées dans les salles de réunion par une circulation indépendante de celles des délégués ou des membres du secrétariat.

Lorsque tous les bâtiments des conférences sont utilisés pour les sections de l'assemblée générale, l'accès du public aux salles de conférences et de commissions est assurée par la rampe d'accès.



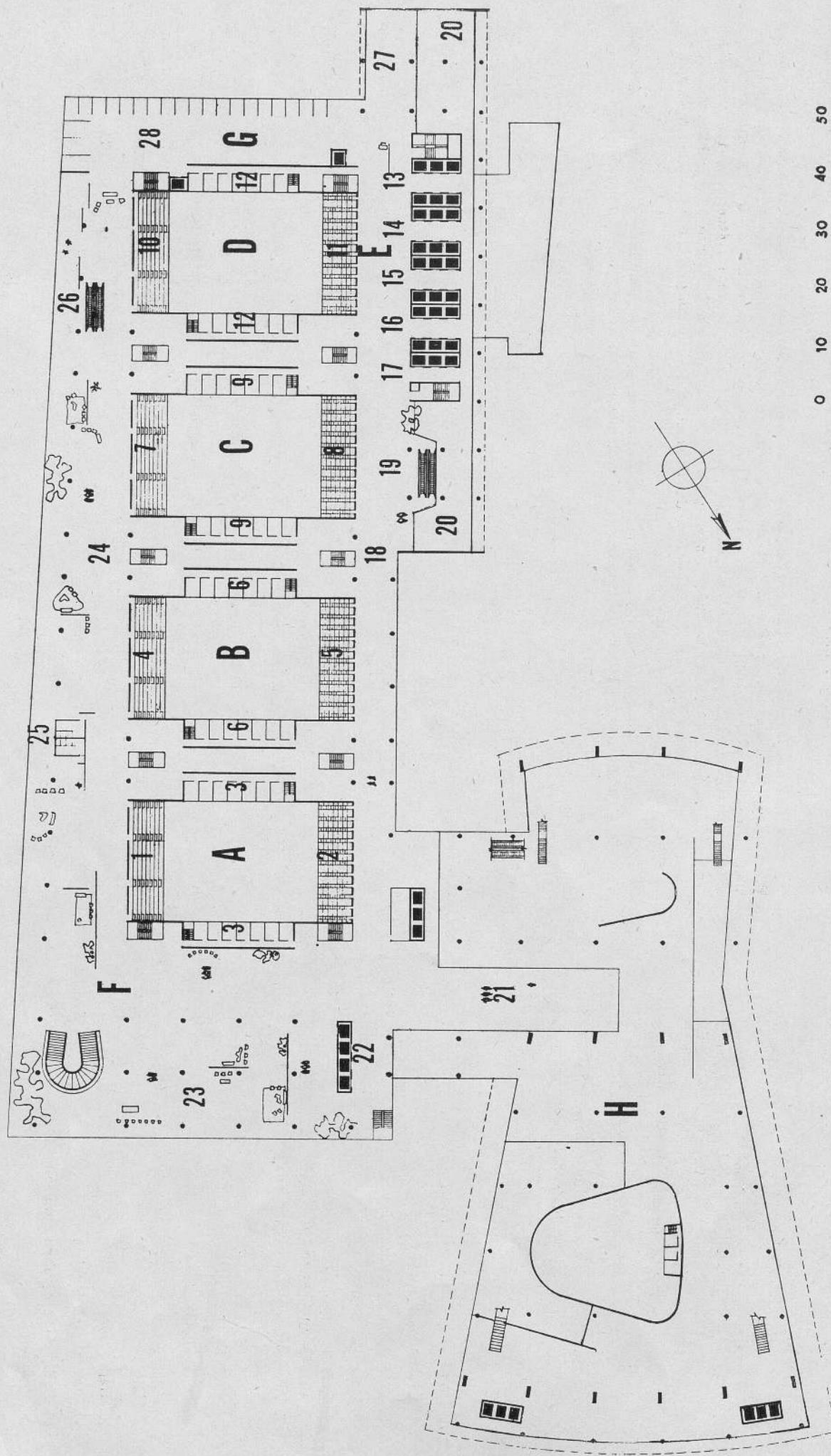
Schema de répartition
des différentes sections

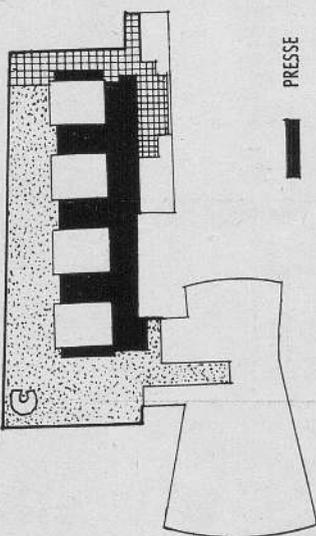
LEGENDES

- | | | | |
|---|---|--------------------------------|--|
| A. ENTREE DES DELEGUES | C. ENTREE DU SECRETARIAT
DE LA PRESSE | E. SALLE DE CONFERENCE
N° 2 | 39. Secrétariat |
| 1. Vestibule d'entrée | 14. Vestibule d'entrée | 26. Délégués et conseillers | 40. Cabines |
| 2. Vestiaire et lavabos | 15. Ascenseurs desservant les
étages inférieurs | 27. Galerie du public | H. ZONE RESERVEE AUX DE-
LEGUES |
| 3. Renseignements | 16. Ascenseurs desservant les
étages moyens inférieurs | 28. Galerie de la presse | 41. Escalier roulant venant du
parc à voitures |
| 4. Escalier roulant conduisant
au grand salon des délégués | 17. Ascenseurs desservant les
étages moyens supérieurs | 29. Secrétariat | 42. Escalier principal |
| 5. Ascenseurs réservés aux
délégués | 18. Ascenseurs desservant les
étages supérieurs | 30. Cabines | 43. Grandes salles de commission |
| B. ENTREE DU PUBLIC | 19. Ascenseurs de service | F. SALLE DE CONFERENCE
N° 3 | 44. Petites salles de commission |
| 6. Vestibule d'entrée | 20. Escaliers roulants réservés à
la presse | 31. Délégués et conseillers | 45. Toilettes |
| 7. Ascenseurs réservés au pu-
blic | D. SALLE DE CONFERENCE
N° 1 | 32. Galerie du public | 46. Escaliers roulants conduisant
au grand salon des délégués |
| 8. Exposition | 21. Délégués et conseillers | 33. Galerie de la presse | J. BIBLIOTHEQUE |
| 9. Vestiaire et lavabos | 22. Galerie du public | 34. Secrétariat | 47. Entrée |
| 10. Salle de projection (ou au-
ditorium) | 23. Galerie de la presse | 35. Cabines | 48. Zone des expositions |
| 11. Loges d'artistes, etc. | 24. Secrétariat | G. SALLE DE CONFERENCE
N° 4 | 49. Informations et section de
référence |
| 12. Rampe d'accès du public aux
salles de conférence | 25. Cabines | 36. Délégués et conseillers | K. BATIMENT DE LA NEW-
YORK CITY HOUSING AU-
THORITY |
| 13. Centre de communications
réservé au public | | 37. Galerie du public | |
| | | 38. Galerie de la presse | |

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O.N.U.

PREMIER ETAGE





Schema de répartition
des différentes sections

La rampe d'accès et les ascenseurs conduisent directement le public au salon qui lui est réservé; ce salon donne sur la rivière et s'ouvre directement sur les galeries du public des quatre salles de conférence. Le grand escalier conduit les visiteurs directement aux galeries du public des salles de conseil. Cette circulation peut être canalisée, le cas échéant, puisqu'elle doit passer par les étages desservant d'autres groupes.

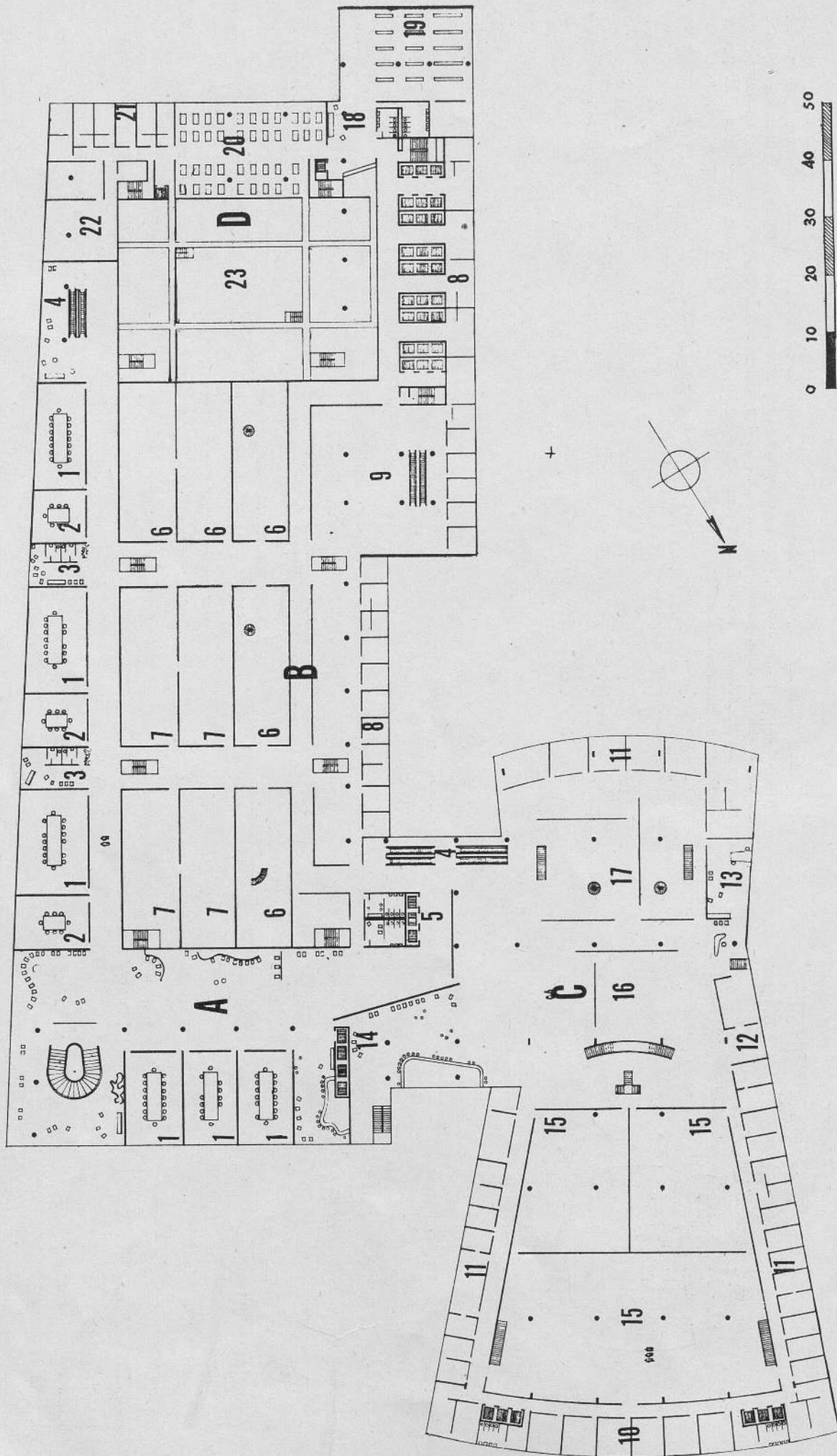
A cet étage, les représentants de la presse ont également accès direct aux galeries de la presse des salles de conférence par les ascenseurs du bâtiment du Secrétariat, et à partir de leurs propres lieux de travail. Les cabines du service de l'information sont d'accès facile, et le flot des correspondants permanents ne se mêle pas à celui du public, bien que les représentants de la presse puissent entrer en relations avec le public ou avec les délégués chaque fois que ceux-ci le désirent.

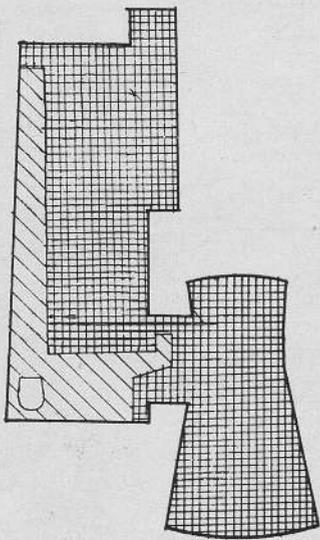
LEGENDES

- | | | | |
|--------------------------------|--|--|--|
| A. SALLE DE CONFERENCE
N° 1 | 8. Galerie de la presse | 15. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs | 24. Accès du public aux galeries. |
| 1. Galerie du public | 9. Cabines | 16. Ascenseurs desservant les étages supérieurs | 25. Toilettes |
| 2. Galerie de presse | D. SALLE DE CONFERENCE
N° 4 | 17. Ascenseurs de service | 26. Escaliers roulants |
| 3. Cabines | 10. Galerie du public | 18. Accès de la presse aux galeries. | G. BIBLIOTHEQUE |
| B. SALLE DE CONFERENCE
N° 2 | 11. Galerie de la presse | 19. Escalier roulant réservé à la presse | 27. Salle de lecture |
| 4. Galerie du public | 12. Cabines | 20. Partie supérieure du vestibule d'entrée | 28. Salles de travail |
| 5. Galerie de la presse | E. BATIMENT DU SECRETARIAT | F. ZONE RESERVEE AU PUBLIC | H. PARTIE SUPERIEURE DU VESTIBULE, DE LA SALLE D'EXPOSITION ET DE LA SALLE DE PROJECTION |
| 6. Cabines | 13. Ascenseurs desservant les étages inférieurs | 21. Rampe d'accès de l'entrée | |
| C. SALLE DE CONFERENCE
N° 3 | 14. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs | 22. Ascenseurs | |
| 7. Galerie du public | | 23. Salon | |

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O.N.U.

DEUXIEME ETAGE





 DÉLÉGUÉS
  SÉCRÉTARIAT

*Schema de répartition
des différentes sections*

Cet étage de « service » assure au personnel du Secrétariat l'accès aux salles de l'Assemblée générale et des Conseils pour les besoins du service, sans confusion avec les autres catégories de circulation. Il contiendra également les grandes zones de travail d'où l'on doit avoir accès directement au centre même des salles de conseil, à la zone des tribunes et au bureaux du Président dans la salle de l'Assemblée générale. Cet étage (qui, d'ailleurs, utilise l'espace existant entre les grandes poutrelles nécessaires à la construction des grandes salles de réunion) permet d'assurer de façon aussi efficace que possible le service des séances et l'affranchit de toute gêne. On a ainsi la place nécessaire pour installer les services du contrôle et de l'enregistrement du son, le Secrétariat et la presse, les magasins et diverses salles de commission supplémentaires. Les besoins de ce genre varient constamment ; on peut les satisfaire de la façon la plus économique en utilisant des zones libres de ce type grâce à un système efficace de cloisons mobiles.

LEGENDES

A. ACCES DES DELEGUES AUX SALLES DE COMMISSION

1. Grandes salles de commission
2. Petites salles de commission
3. Toilettes
4. Escaliers roulants
5. Ascenseurs réservés aux délégués

B. ZONE DESSERVANT LES SALLES DE CONSEIL

6. Accès aux salles, Service de l'organisation des séances, standards, magasins, etc.
7. Contrôle du son
8. Bureaux des traducteurs, interprètes et sténographes de séance
9. Dactylographes

C. ZONE DESSERVANT L'ASSEMBLEE GENERALE

10. Bureaux de la presse
11. Bureaux de l'Assemblée générale
12. Bureaux du Service du protocole et de liaison
13. Salle de réception
14. Toilettes et buffet
15. Magasins, service, espaces libres

16. Accès à la zone de travail de l'Assemblée générale, etc.

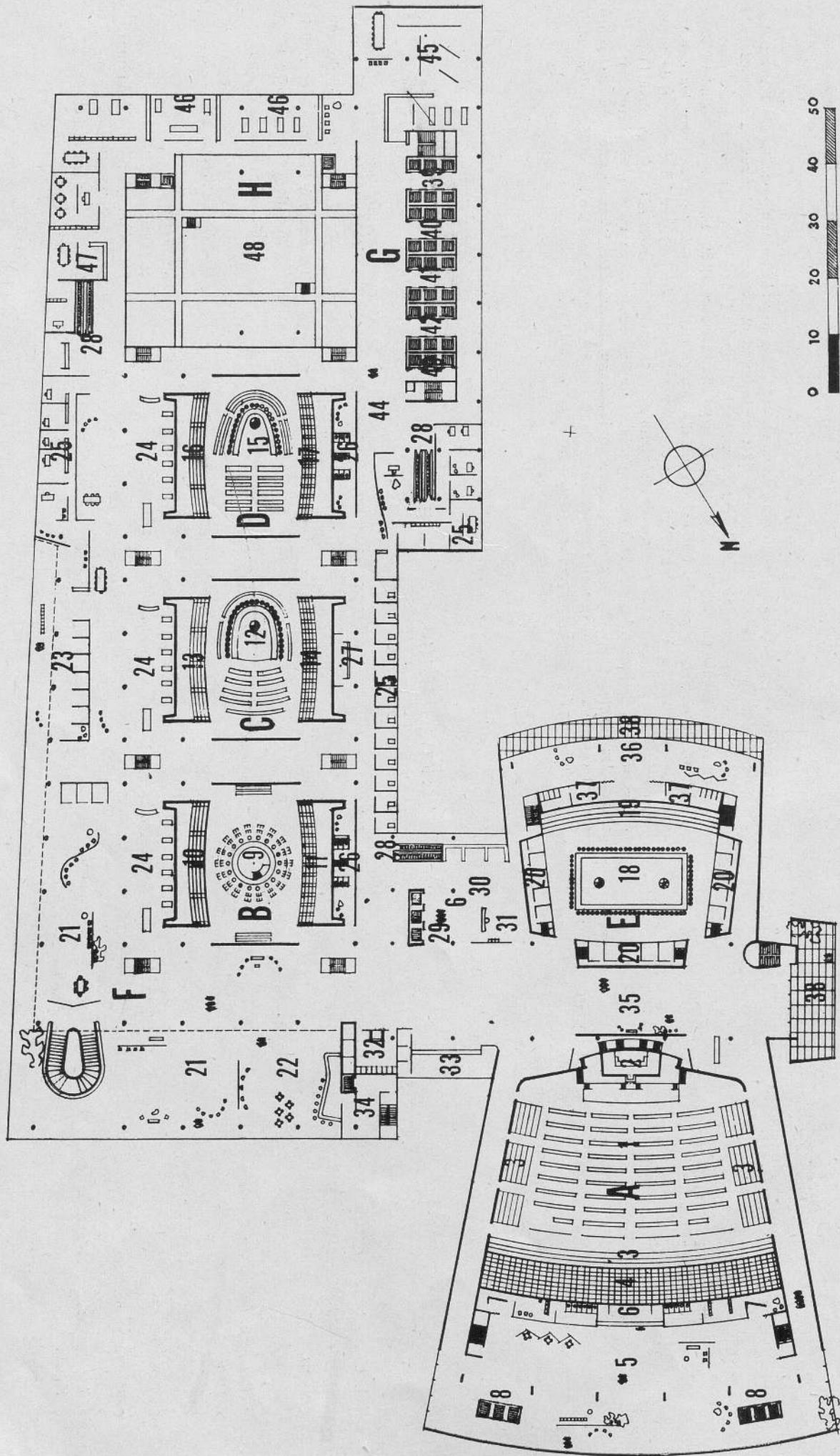
17. Accès à la zone de travail de la salle de conférence n° 5, etc.

D. BIBLIOTHEQUE

18. Vestibule
19. Fichiers
20. Catalogues et périodiques
21. Administration
22. Commandes et achats
23. Rayons

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O.N.U.

TROISIÈME ÉTAGE
(étage des délégués)

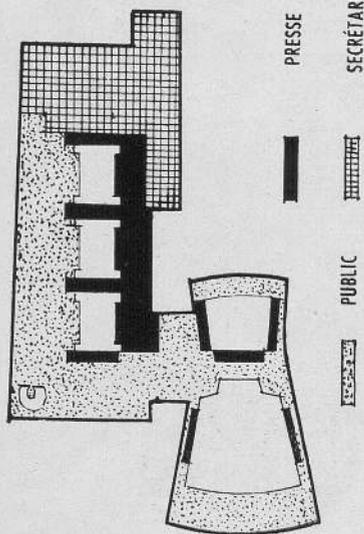


Les délégués accédant à cet étage par ascenseur ou escalier roulant arrivent à un point central relié à toutes les zones dans lesquelles ils sont appelés à travailler. Ce point central est l'important salon des délégués, ayant vue sur la rivière et les jardins. Les délégués y trouvent une atmosphère détendue, libérée de tout protocole, et disposent d'un buffet-bar et d'autres installations. Ils peuvent, de là, entrer directement dans la salle de l'Assemblée générale ou dans les salles de conseil. En descendant les escaliers ou les escaliers roulants qui se trouvent en divers points immédiatement accessibles, les délégués peuvent également se rendre dans les salles de conférence sans avoir à parcourir à pied de longues distances. Les membres autorisés du Secrétariat peuvent se rendre directement à cet étage. De même, les délégués peuvent entrer en contact direct avec le public qui se trouve à l'étage immédiatement inférieur et avec les représentants de la presse dont les salons et la zone de travail se trouvent à l'étage immédiatement supérieur.

Un salon secondaire, contigu à chaque salle de séance, est à la disposition des délégués immédiatement avant ou pendant les séances. Les salons secondaires rattachés à la salle de l'Assemblée générale et à la salle de conférence N° 5 suffiront à tous les besoins qui pourront se présenter lorsque ces deux salles seront utilisées par des groupes tels que les institutions spécialisées.

Tout près des salles de conseil et sur le même étage, de petits groupes de bureaux sont à la disposition des délégués et des fonctionnaires qui ont besoin de bureaux sur les lieux, afin de s'épargner des allées et venues entre ces salles et leurs bureaux normaux situés ailleurs. Il existe une communication directe entre la tribune de la grande salle de l'Assemblée générale et les bureaux du Président, du Secrétaire général et autres fonctionnaires qui doivent disposer de salles sur place.

La situation de la salle de conférence N° 5 est telle qu'elle peut recevoir les délégués, les membres de la presse et le public, lorsqu'une réunion attire un nombre particulièrement élevé de personnes. Elle peut servir de salle de séance supplémentaire dans les cas où la grande salle de l'Assemblée générale est utilisée par des organisations qui ne doivent pas entrer en contact avec les autres parties de la zone des conférences. Elle peut aussi servir de salle de conseil supplémentaire.



Schema de répartition des différentes sections

LEGENDES

A. ASSEMBLEE GENERALE

1. Sièges des délégués
2. Tribune
3. Conseillers et observateurs accrédités
4. Galerie de la presse
5. Vestibule du public
6. Téléphones
7. Lavabos
8. Ascenseurs réservés au public

B. CONSEIL DE SECURITE

9. Zone de conférence des délégués et des conseillers
10. Galerie du public
11. Galerie de la presse

C. CONSEIL DE TUTELLE

12. Zone de conférence des délégués et des conseillers

13. Galerie du public

14. Galerie de la presse

D. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

15. Zone de conférence des délégués et des conseillers
16. Galerie du public
17. Galerie de la presse

E. SALLE DE CONFERENCE N° 5

18. Zone de conférence des délégués et des conseillers
19. Galerie de la presse
20. Cabines

F. ZONE DES DELEGUES

21. Grand salon des délégués
22. Bar

23. Salles particulières

24. Salles de correspondance

25. Bureaux des divers Conseils

26. Lavabos

27. Vestiaires

28. Escaliers roulants

29. Ascenseurs réservés aux délégués

30. Bureau de renseignements et bureau des transports

31. Réception

32. Téléphones et télégraphe

33. Distribution des documents

34. Service

35. Vestibule

36. Salon

37. Lavabos

38. Terrasses

G. BATIMENT DU SECRETARIAT

39. Ascenseurs desservant les étages inférieurs

40. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs

41. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs

42. Ascenseurs desservant les étages supérieurs

43. Ascenseurs de service

44. Vestibule

H. BIBLIOTHEQUE

45. Salle des cartes

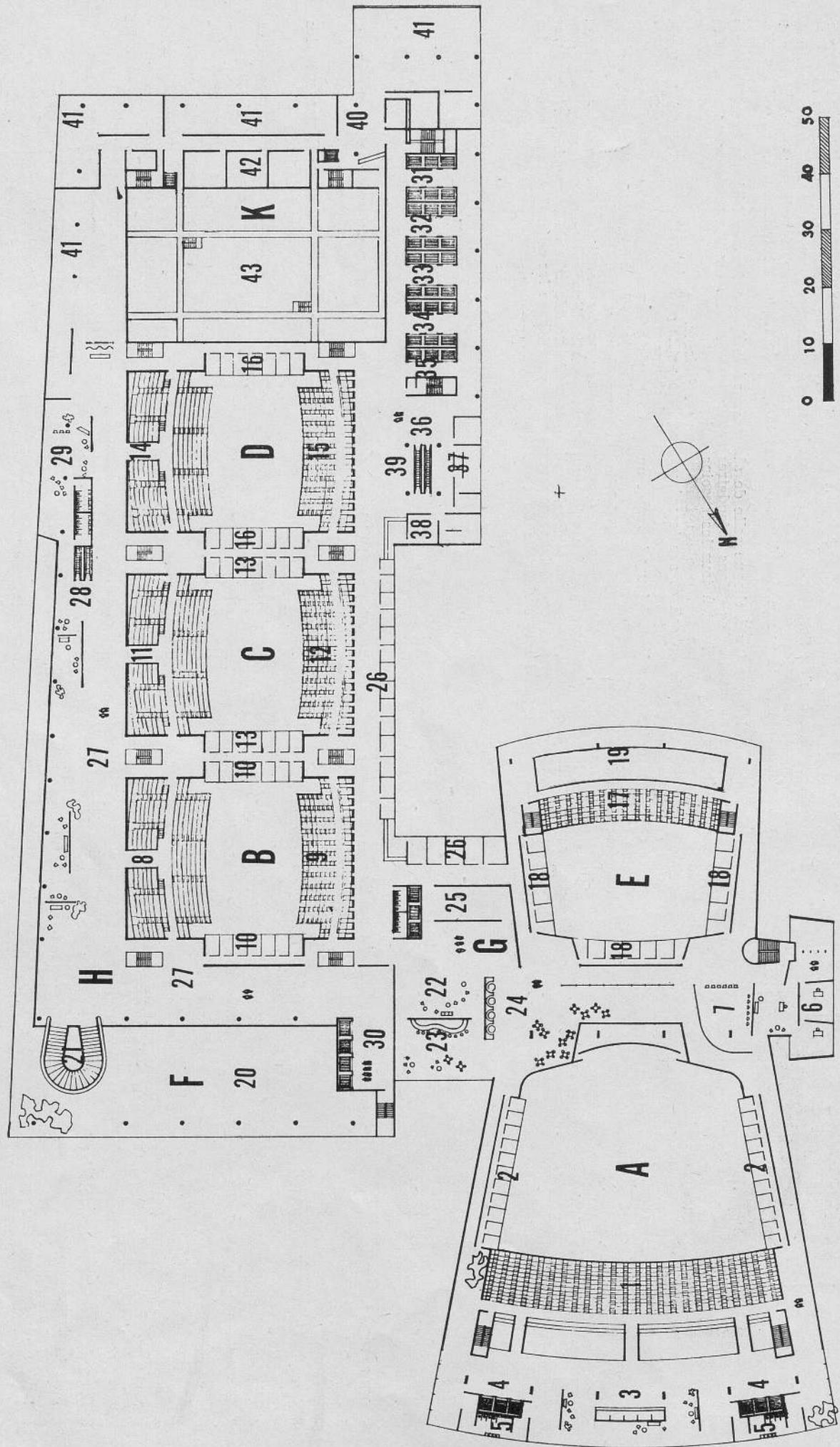
46. Documentation sur les questions urgentes

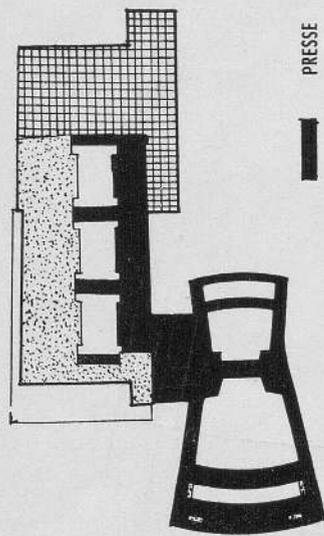
47. Salons de lecture des délégués

48. Rayons

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O.N.U.

QUATRIÈME ÉTAGE





Schema de répartition
des différentes sections

Cet étage comprend des locaux pour les correspondants de presse accrédités et pour le personnel du Secrétariat plus directement chargé des rapports avec la presse. Il permet aussi au public d'accéder aux galeries des salles de conseil. La bibliothèque y a des salles supplémentaires.

Le salon se trouve au centre, de manière à permettre aux membres de la presse de communiquer facilement avec les délégués, avec les fonctionnaires du Secrétariat et avec d'autres personnes. Bien qu'il soit situé un peu à l'écart des zones de grande activité, cet emplacement ne se trouve qu'à quelques pas des galeries de la presse. Un peu en retrait de la galerie de la presse de la salle de l'Assemblée générale, un salon auxiliaire offrira une atmosphère plus détendue et plus intime. Lorsqu'une institution ou une organisation, autre que celle des Nations Unies, occupera la salle de l'Assemblée générale, les services de presse attachés à ces réunions disposeront d'un salon auxiliaire.

Les locaux à la périphérie permettront de travailler dans des conditions agréables. Ils communiqueront directement avec le bâtiment du Secrétariat et, au moyen de nombreux ascenseurs et escaliers, avec les entrées et les sorties.

De là, les représentants de la presse qui le désirent peuvent se rendre directement à la bibliothèque.

Au même étage, mais soigneusement isolé des autres zones, se trouve la partie inférieure du salon réservé au public, avec son accès aux galeries du public des salles de conseil. On atteint le demi-étage supérieur par l'escalier principal, par des ascenseurs et des escaliers roulants.

LEGENDES

A. ASSEMBLEE GENERALE

1. Galerie de la presse
2. Cabines
3. Salon de la presse
4. Ascenseurs
5. Lavabos
6. Bureaux du Président
7. Salon de réception du Président

B. CONSEIL DE SECURITE

8. Galerie du public
9. Galerie de la presse
10. Cabines

C. CONSEIL DE TUTELLE

11. Galerie du public

12. Galerie de la presse

13. Cabines

D. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

14. Galerie du public
15. Galerie de la presse
16. Cabines

E. SALLE DE CONFERENCE N° 5

17. Galerie de la presse

18. Cabines

19. Salles de rédaction et bureaux de la presse

F. ZONE DES DELEGUES

20. Partie supérieure du salon des délégués

21. Escaliers réservés

G. ZONE DE LA PRESSE

22. Salon

23. Bar

24. Restaurant

25. Office

26. Bureaux de la presse

H. ZONE DU PUBLIC

27. Salon, salle d'exposition et accès aux galeries

28. Escaliers roulants

29. Lavabos et toilettes

30. Ascenseurs réservés au public

J. SECRETARIAT

31. Ascenseurs desservant les étages intérieurs

32. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs

33. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs

34. Ascenseurs desservant les étages supérieurs

35. Ascenseurs de service

36. Escaliers roulants

37. Bureaux de la presse

38. Bureaux du télégraphe

39. Salle de rédaction de la presse

K. BIBLIOTHEQUE

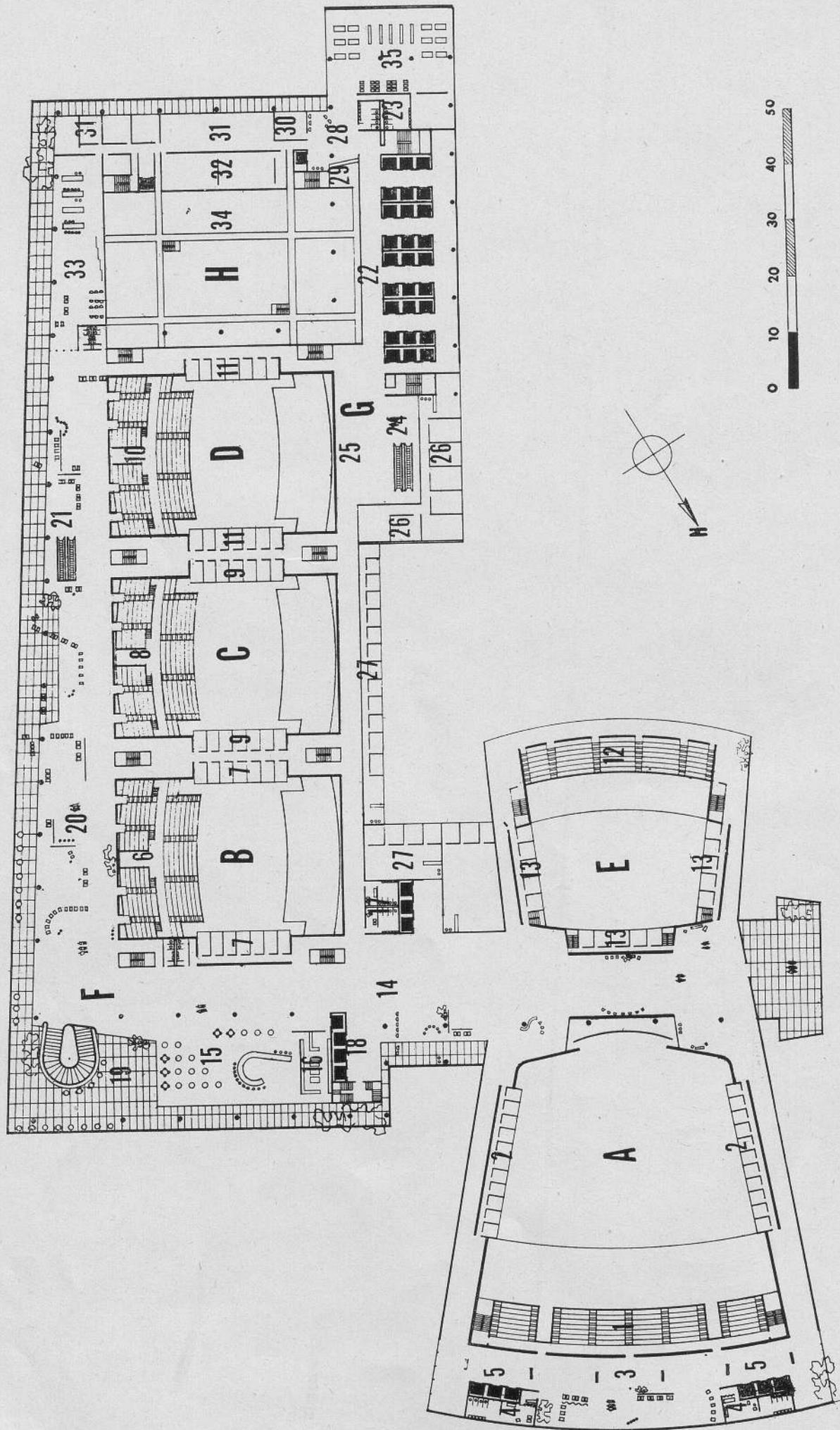
40. Vestibule

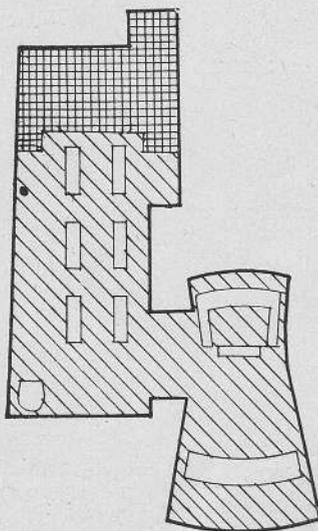
41. Salles de lectures spécialisées

42. Salles de projection (pour les microfilms, etc.)

43. Rayons

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O. N. U.





SECRETARIAT

DÉLÉGUÉS

DÉLÉGUÉS

*Schéma de répartition
des différentes sections*

Le cinquième étage, où se trouve la partie supérieure du salon réservé au public, donne accès aux galeries des salles de conseil. Il communique avec les salons et les vestibules réservés au public qui conduisent aux galeries du public dans la salle de l'Assemblée générale et dans la salle de conférence N° 5. Ces dernières zones ont toutefois leurs ascenseurs propres, et pourront être coupées du salon principal lorsque cela sera souhaitable.

Il y a là un espace suffisant pour la circulation des groupes importants qui viendront en des occasions spéciales ou lorsque des réunions se tiendront en même temps dans les diverses salles. Cet espace a été conçu de manière à assurer une circulation facile, sans augmenter outre mesure la superficie totale, et sans nuire à l'atmosphère de tranquillité et de simplicité. On jouira pleinement de la vue sur le fleuve et sur les jardins.

A cet étage, la bibliothèque publique de référence communique avec le salon du public, et si l'on décide d'installer des locaux supplémentaires pour la presse, ils seront situés directement au-dessus de la principale zone de travail des journalistes et du salon qui leur est réservé.

LEGENDES

D. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

10. Galerie du public
11. Cabines

E. SALLE DE CONFERENCE N° 5

12. Galerie du public
13. Cabines

F. ZONE DU PUBLIC

14. Vestibule
15. Restaurant
16. Office
17. Lavabos

A. ASSEMBLEE GENERALE

1. Galerie du public
2. Cabines
3. Salon du public
4. Lavabos
5. Ascenseurs réservés au public

B. CONSEIL DE SECURITE

6. Galerie du public
7. Cabines

C. CONSEIL DE TUTELLE

8. Galerie du public
9. Cabines

18. Ascenseurs réservés au public

19. Terrasse

20. Salon du public

21. Escaliers roulants

G. BATIMENT DU SECRETARIAT

22. Ascenseurs et vestibule

23. Lavabos

24. Escaliers roulants

25. Vestibule

26. Bureaux de la radio et du cinéma des Nations Unies

27. Bureau de la presse et de la radio

H. BIBLIOTHEQUE

28. Vestibule

29. Renseignements

30. Projection et magasin des microfilms

31. Bureau d'échange et des dons de documents

32. Discothèque

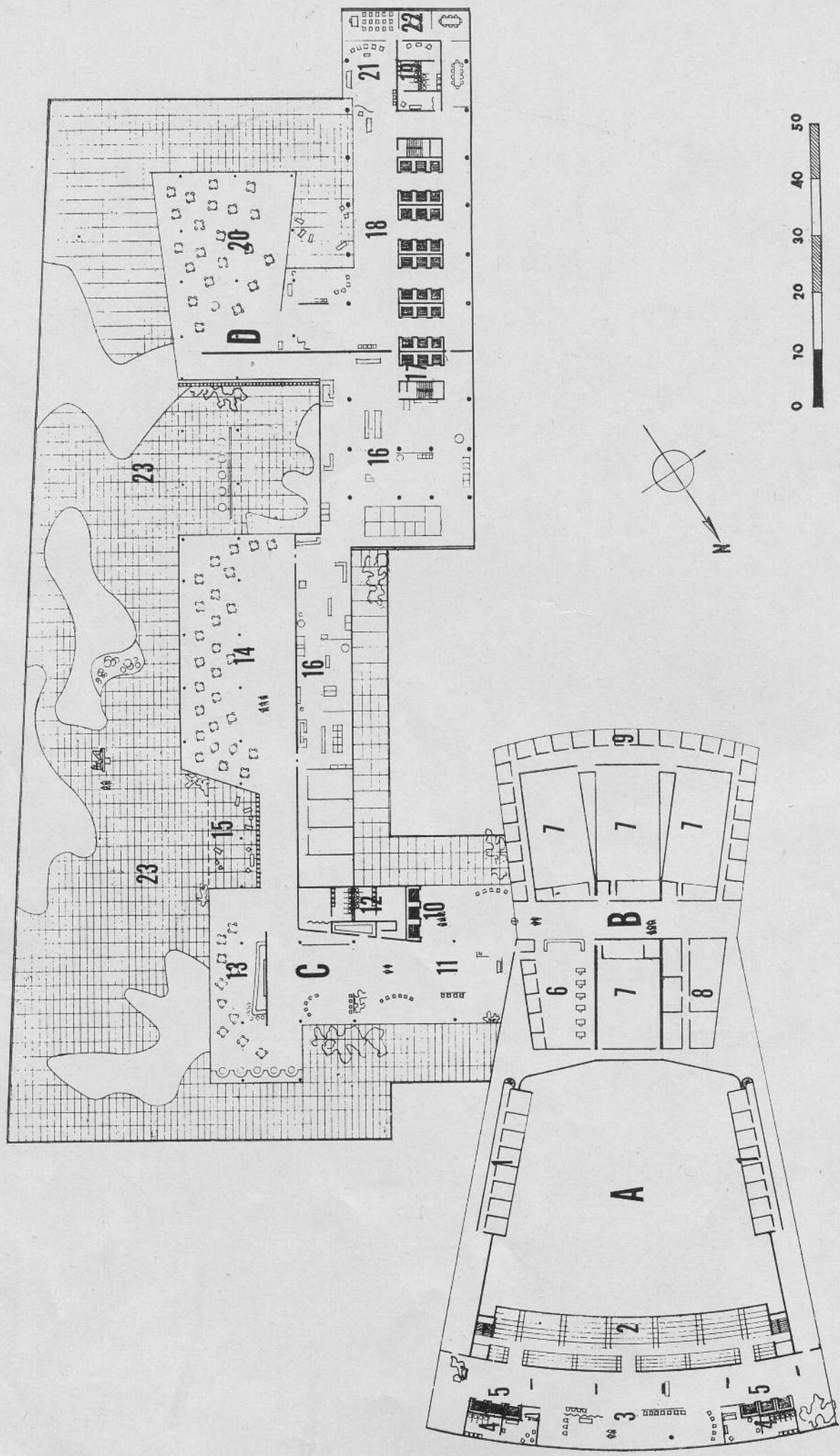
33. Bibliothèque de référence

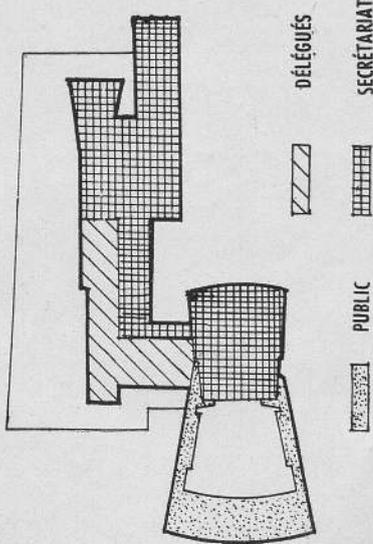
34. Rayons

35. Salle de lecture spécialisée

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O. N. U.

ETAGE SUPERIEUR





*Schéma de répartition
des différentes sections*

A cet étage, on accède aux galeries supérieures de la salle de l'Assemblée générale destinées au public. Dans la partie sud de l'étage se trouvent les principales installations de radio : studios de toutes tailles, bureaux appropriés.

Dominant la rivière, le restaurant fermé et le restaurant en plein air des délégués donnent sur les jardins-terrasses qui prolongent les jardins du bas. Une vue magnifique et le spectacle de New-York se détachant sur l'horizon constitueront, la nuit, une toile de fond saisissante à cette zone de repos et de détente.

Sur le côté sud du bâtiment se trouvent le restaurant, le salon et le jardin-terrasse du personnel du Secrétariat, qui seront tout aussi agréables. L'installation des cuisines au centre de l'étage permettra d'économiser la main-d'œuvre.

LEGENDES

A. ASSEMBLEE GENERALE

1. Cabines
 2. Balcon réservé au public
 3. Salon réservé au public
 4. Toilettes et lavabos
 5. Ascenseurs
- ### B. STUDIOS DE RADIO
6. Bureaux
 7. Studios
 8. Bureaux des correspondants de la radio

9. Bureaux des réseaux de radiodiffusion

C. ZONE DU RESTAURANT DES DELEGUES

10. Ascenseurs
11. Entrée
12. Lavabos
13. Bar
14. Restaurant fermé et restaurant en plein air
15. Restaurant en plein air
16. Cuisines

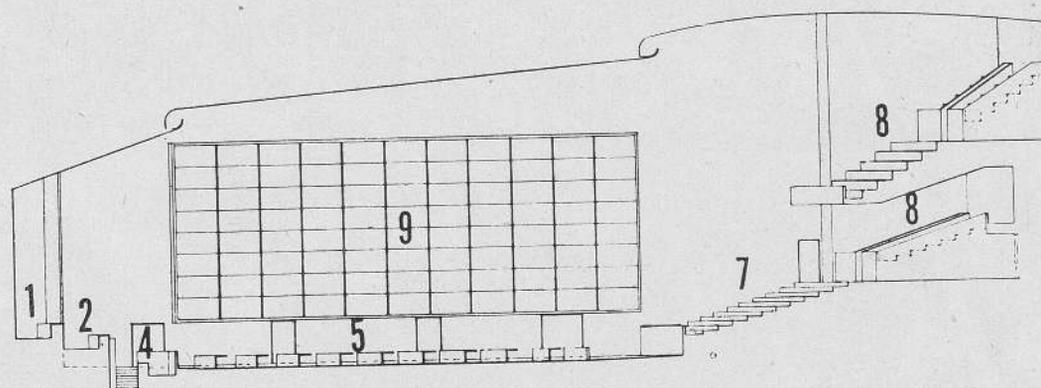
17. Ascenseurs de service

D. ZONE DU RESTAURANT RESERVE AU PERSONNEL DU SECRETARIAT

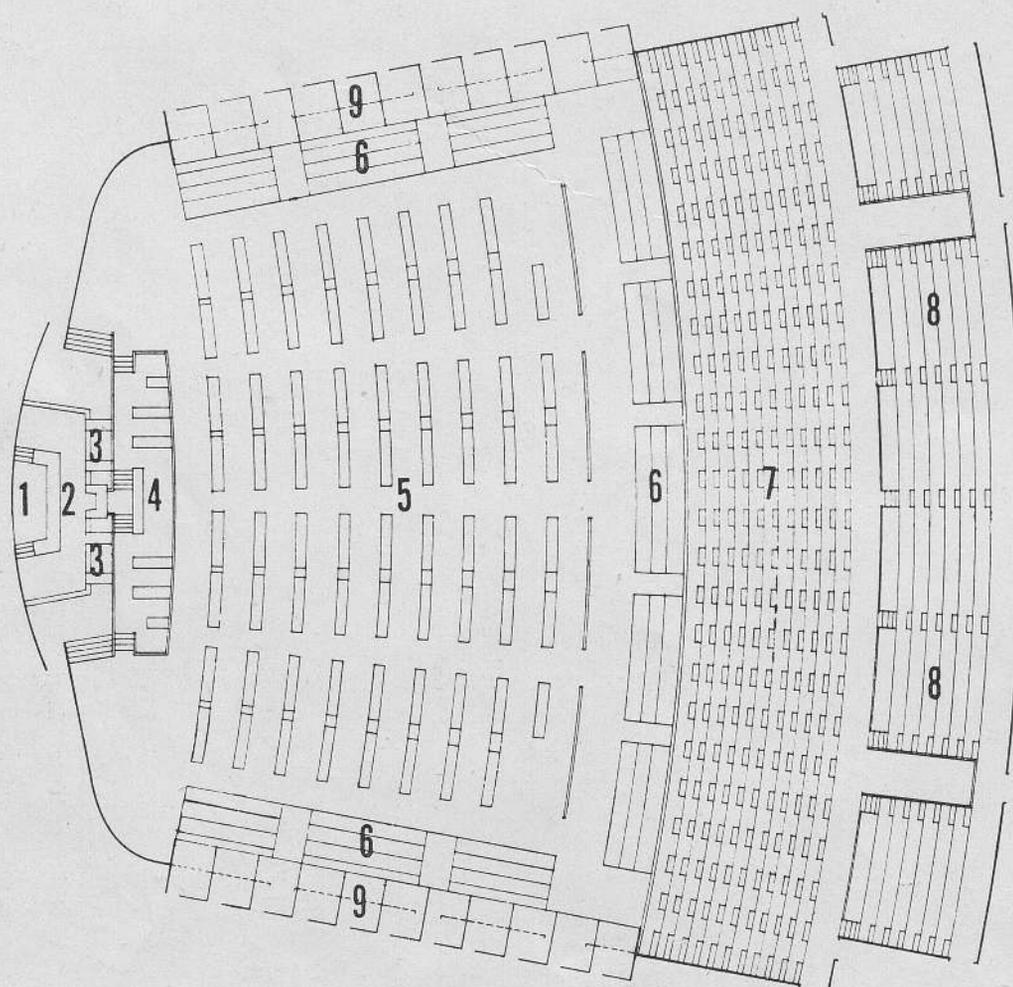
18. Vestibule
19. Lavabos
20. Restaurant
21. Salon
22. Bibliothèque
23. Jardins-terrasses

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O.N.U.

BATIMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE



Coupe
longitudinale



Plan

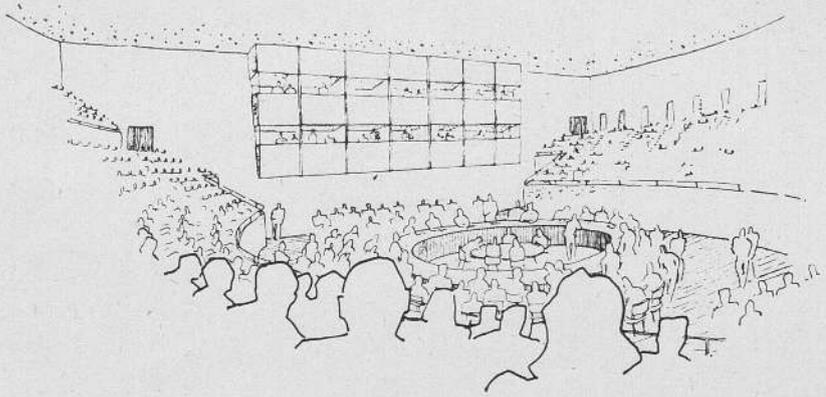
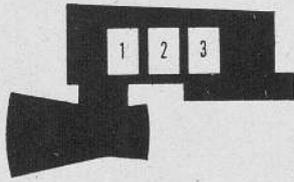
- 1. Tribune
- 2. Orateur
- 3. Interprète

- 4. Secrétariat
- 5. Parterre réservé aux délégués

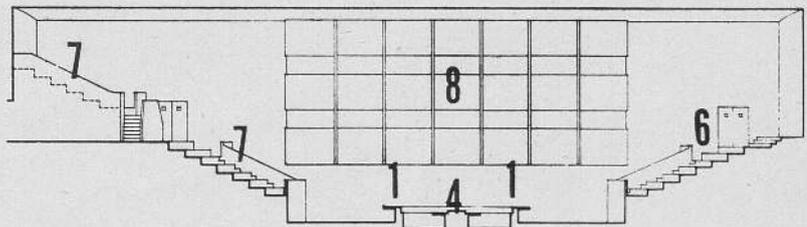
- 6. Conseillers et observateurs accrédités
- 7. Galerie de presse

- 8. Galerie du public (le balcon se trouve au-dessus)
- 9. Cabines

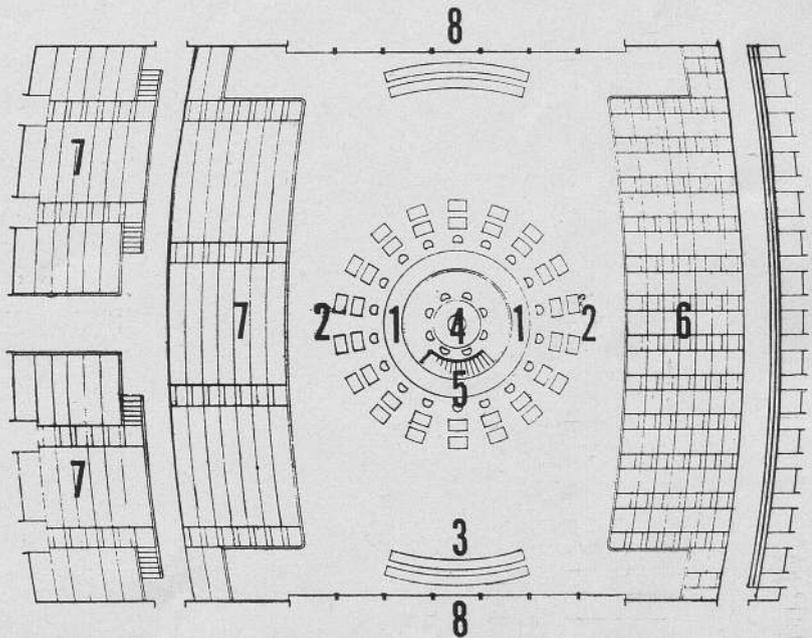
SALLES DE CONSEIL



Coupe
longitudinale



Plan

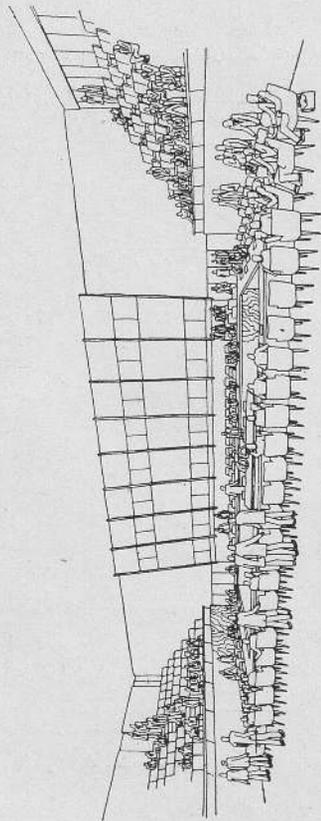
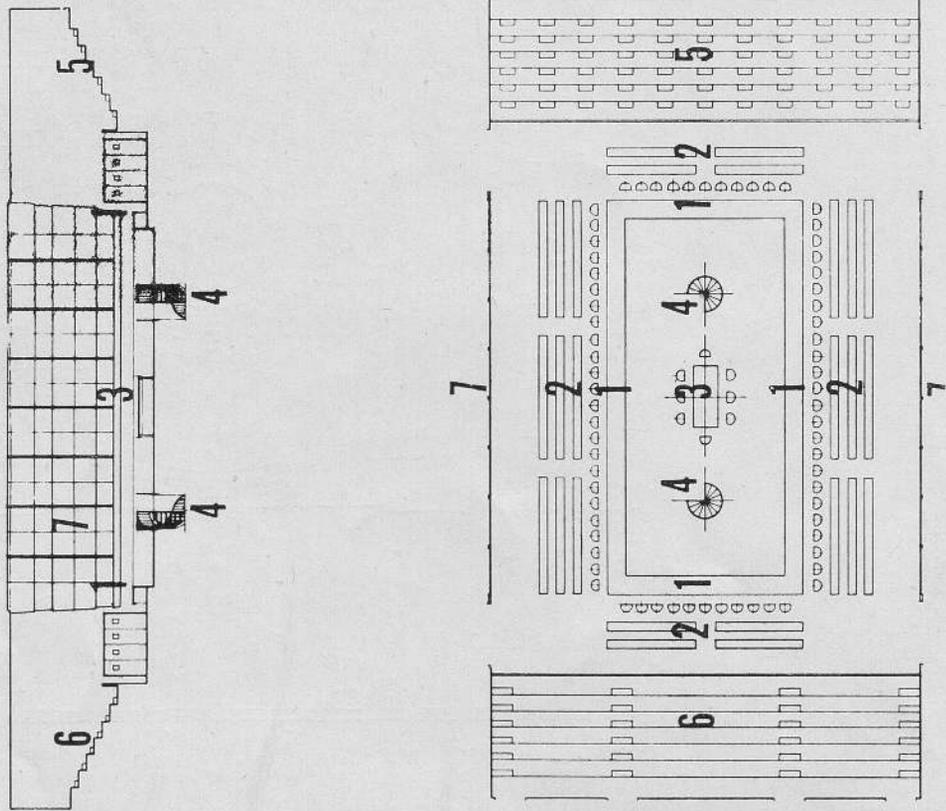


LEGENDES

1. Table des délégués
2. Conseillers
3. Observateurs accrédités
4. Secrétariat
5. Escalier conduisant aux services de conférence
6. Galerie de la presse
7. Galerie du public
8. Cabines

LE SIÈGE PERMANENT DE L'O. N. U.

SALLES DE CONFERENCE

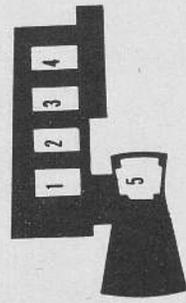


A l'encontre de la salle de l'Assemblée générale et des salles de conseil, les salles de conférences afin de permettre une extrême mobilité de l'aménagement doivent être aménagées sur un seul niveau et sans obstacles fixes.

La disposition des cabines d'enregistrement sur les deux côtés de la salle et celle des galeries de la presse et du public est la même que dans les salles du conseil.

Dans la disposition générale du plan, on a placé les salles de conférences l'une à côté de l'autre afin d'éviter d'avoir à installer un double équipement (pour les cabines en particulier).

LEGENDES : 1. Table de conférence des délégués ; 2. Conseillers ; 3. Secrétariat ; 4. Escalier conduisant aux services de conférences ; 5. Galerie du public ; 6. Galerie de presse ; 7. Cabines.



BATIMENT DU SECRETARIAT

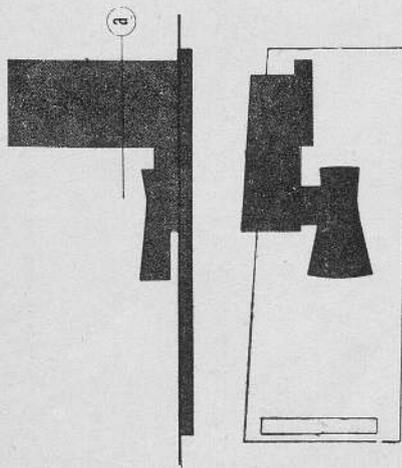
Etage type de bureaux

Les services d'administration et de recherche, les bureaux de secrétaire, les locaux destinés aux fichiers et aux réserves, sont les éléments types d'un tel espace.

Certains bureaux seront en enfilade et, partant des murs extérieurs, rejoindront le couloir central, tandis qu'un grand nombre seront des bureaux particuliers ; les ascenseurs ont donc été placés plus près d'un côté que de l'autre pour permettre les deux types de disposition au même étage. La situation du couloir central lui-même n'est pas fixée ; elle dépendra de la disposition générale des bureaux à chaque étage. Au centre se trouveront les espaces nécessaires aux escaliers, lavabos, locaux pour les réserves et fichiers, ce qui permettra d'adopter une disposition périphérique pour les espaces consacrés à la comptabilité, à l'administration et autres vastes bureaux.

LEGENDES

1. Bureaux particuliers types
2. Groupe de bureaux de la direction
3. Bureaux des secrétaires
4. Fichiers
5. Distribution des documents
6. Réserve
7. Salon
8. Ascenseurs desservant les étages moyens inférieurs
9. Ascenseurs desservant les étages moyens supérieurs
10. Ascenseurs desservant les étages supérieurs
11. Ascenseurs de service
12. Lavabos
13. Escaliers



*Schema de situation
d'un étage type de bureaux*

